

**S O M M A I R E**  
**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

-=-=-=-

**ORDRE DU JOUR**  
**ET RELEVÉ DES DECISIONS PRISES**

-=-=-

**Délibérations rendues exécutoires le 17 juillet 2015**

**1 – FINANCES ET EVALUATION**

101 – MISSION 11 – PILOTAGE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES – PROGRAMMES 01-00 A 11-00 ET 11-03 - RESSOURCES HUMAINES	Oui (à la majorité, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre)
102 – MISSION 11 – PILOTAGE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES – PROGRAMME 11-02 – PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES DEPARTEMENTALES	OUI (à la majorité, le groupe Oise à gauche votant contre et le groupe Communiste et républicain s'abstenant).
103 – MISSION 11 – PILOTAGE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES – PROGRAMME 11-04 – MOYENS DES SERVICES (LOGISTIQUE DE L'ACTION DEPARTEMENTALE)	OUI (à la majorité, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre).
104 – PROGRAMME 11-05 – DETTE DEPARTEMENTALE	OUI, (à l'unanimité, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain s'abstenant).
105 - MISSION 11 – PILOTAGE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES – RAPPORT DES OPERATIONS FINANCIERES	OUI, (à la majorité, le groupe Communiste et républicain votant contre et les groupes Oise à gauche et Front national - Rassemblement bleu-marine s'abstenant).
106 – RAPPORT GENERAL ET DEFINITIF	Oui, (à la majorité, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre et le groupe Front national - Rassemblement bleu-marine s'abstenant)

## **2 – RURALITÉ, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

- |   |  |
|---|--|
| 201 – MISSION 05 – RESEAUX DE DEPLACEMENTS – PROGRAMMES 05-01 –PLAN ROUTIER PLURIANNEL, 05-02 –DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DE LA SECURITE DES RESEAUX DE DEPLACEMENT ET 05-03 – EXPLOITATION DES RESEAUX DE DEPLACEMENT | Oui (à la majorité, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre et le groupe Front national - Rassemblement bleu-marine s'abstenant). |
| 202 – MISSION 06 –TRANSPORTS – PROGRAMMES 06-01- DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN ET 06-02 – ADAPTATION DES TRANSPORTS  | Oui (à l'unanimité, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain s'abstenant).   |
| 203 - MISSION 04 – DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES – PROGRAMME 04-01- AIDE AUX COMMUNES   | Oui (à la majorité, le groupe Communiste et républicain votant contre et le groupe Oise à gauche s'abstenant).   |
| 204 – MISSION 04 – DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES – AMENAGEMENT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE   | Oui (à l'unanimité, les groupes Oise à gauche et Front national - Rassemblement bleu-marine s'abstenant).  |
| 205 – MISSION 04 – DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES – PROGRAMME 04- 03 – ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE  | Oui (à la majorité, le groupe Oise à gauche votant contre).  |
| 206 – MISSION 04 –DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES -PROGRAMME 04-04 – DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE DE L'OISE  | Oui, (à la majorité, le groupe Communiste et républicain votant contre et le groupe Oise à gauche s'abstenant).  |

## **3 – AFFAIRES SOCIALES**

- |   |  |
|---|--|
| 301 – MISSION 01 – SOLIDARITE – ENFANCE ET FAMILLE      | Oui, (à la majorité, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre) |
| 302 – MISSION 02 – SOLIDARITE – AUTONOMIE DES PERSONNES | Oui, (à l'unanimité, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain s'abstenant).  |

303 – MISSION 03 – SOLIDARITE –DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET  
FORMATION

Oui, (à la majorité sur l'amendement proposé visant à introduire dans le rapport 303 du Président un troisième paragraphe relatif au dispositif « Coup de pouce pur l'emploi » dans les mêmes termes que ceux proposés à la commission permanente (rapport III-06) du 13 juillet 2015, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre, le groupe Front national – Rassemblement bleu-marine s'abstenant).

Oui, (à la majorité sur le rapport amendé,, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre, le groupe Front national - Rassemblement bleu marine s'abstenant).

**4- EDUCATION, JEUNESSE, SPORT ET CITOYENNETE**

401 –MISSION 07 – EDUCATION ET JEUNESSE – PROGRAMME 07-01 –  
PATRIMOINE IMMOBILIER D'ENSEIGNEMENT

Oui, (à la majorité, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre).

402 – MISSION 07 –EDUCATION ET JEUNESSE – PROGRAMMES 07-02 - SOUTIEN  
AUX ACTEURS DU TERRITOIRE, 07-09 ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES  
ET 07-04 - COLLEGE NUMERIQUE ET DEVELOPPEMENT DES USAGES

Oui, (à la majorité, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre).

403 – MISSION 09 –SPORTS –PROGRAMMES 09-01- EDUCATION, ACCESSIBILITE  
ET PROMOTION DE LA PRATIQUE SPORTIVE, 09-02- RAYONNEMENT ET  
PROMOTION DU DEPARTEMENT (HAUT NIVEAU) ET 09-03 – AMENAGEMENT  
ET ANIMATION DU TERRITOIRE

Oui, (à la majorité, le groupe Communiste et républicain votant contre et le groupe Oise à gauche s'abstenant).

## **5- CULTURE, VIE ASSOCIATIVE ET TOURISME**

501 – MISSION 08 –CULTURE – PROGRAMMES 08-01 – SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE, 08-02 - MUSEE DEPARTEMENTAL, 08-03 –MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE, 08-04 - PARC JEAN-JACQUES ROUSSEAU, 08-05 – SERVICE DEPARTEMENTAL D'ARCHEOLOGIE ET 08-06 –ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Oui, (à la majorité, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre).

502 – MISSION 04 –DEVELOPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES –PROGRAMME 04-04 –DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE DE L'OISE – ACTIONS 04-04-02 ET 04-04-03 –DEVELOPPEMENT DU TOURISME

Oui, (à la majorité, le groupe Communiste et républicain votant contre).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. DUMONTIER à Mme FOYART,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. LOCQUET à Mme LEFEBVRE B.,
- M. MARCHAND à M. de VALROGER,
- M. SELLIER à M. DIETRICH,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération **105** du **25 juin 2015**,

**VU** le rapport **101** du Président du conseil départemental :

**MISSION 11 - PILOTAGE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES - PROGRAMMES 01-00 A 11-00 ET 11-03 - RESSOURCES HUMAINES**

**VU** l'avis favorable à la majorité de la 1<sup>ère</sup> commission,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**ADOPTÉ A LA MAJORITE**, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre les conclusions suivantes :

---

- **RAPPELLE** que par délibération 105 du 25 juin 2015, 7.861.895 € de crédits supplémentaires ont dû être inscrits afin de couvrir les dépenses liées à l'augmentation significative des effectifs depuis 2014 et à la sous-budgétisation des dépenses de personnel opérée lors du budget primitif de 2015 ;

- **RELEVE** que :

\* les dépenses de personnel du conseil départemental représentaient 20 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité sur la base du compte administratif de 2014, ce qui place la collectivité dans la fourchette haute des départements de strate démographique comparable ;

\* ces dépenses n'ont cessé de croître depuis plusieurs années, à la fois sous l'effet des transferts de personnel induits par l'application de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 aujourd'hui assimilés mais aussi en raison d'une politique de recrutements massifs et de l'application de dispositions législatives et réglementaires qui ont pesé sur les charges de personnel ;

- **CONSTATE** qu'il s'est agi plus précisément :

\* de l'explosion des dépenses de personnel à compétences égales :

-> entre 2010 et 2014, les effectifs de la collectivité départementale ont augmenté de 335, soit une hausse de 11% du nombre d'agents départementaux ;

-> la masse salariale, c'est-à-dire le coût total du personnel, a augmenté encore plus vite que les effectifs et c'est une charge supplémentaire de 17 M€ pour la collectivité qui s'est constituée entre 2010 et 2014 ;

-> pendant les 3 premiers mois de 2015, 85 nouveaux recrutements ont porté à 3.564 le nombre d'agents de la collectivité alors que le budget primitif de 2015 était fondé sur un effectif total de 3.480 agents ;

\* des évolutions législatives et réglementaires récentes (abandon de la journée de carence pour les fonctionnaires, réformes catégorielles de la filière médico-sociale, hausse du SMIC, hausse des cotisations sociales patronales, etc.) qui ont eu pour effet, depuis 2012, d'alourdir les dépenses de personnel de la collectivité d'un montant de près de 9 M€ cumulés sur les exercices 2013, 2014 et 2015 ;

- **AFFIRME** qu'une telle progression n'est pas soutenable eu égard à la situation financière du département qu'a révélée l'audit réalisé et qu'il est non seulement indispensable d'interrompre tout nouveau recrutement mais aussi d'envisager de ne pas maintenir les effectifs à leur niveau actuel ;

- **AJOUTE** toutefois que cette exigence sera mise en œuvre de la manière la plus humaine et la moins déstabilisante possible pour les équipes ainsi que pour les Isariens, bénéficiaires du service public départemental ;

- **PRECISE** que :

\* le Président privilégiera le non remplacement de départs volontaires ou à la retraite ainsi que la non reconduction des contrats qui ne sont pas utiles à la réalisation des missions essentielles de la collectivité ;

\* des redéploiements et réorganisations seront entrepris pour permettre aux services de poursuivre l'exercice de leurs missions dans les meilleures conditions.

- **PROCEDE** en conséquence à une première mise à jour du tableau des effectifs correspondant à des emplois vacants, pour certains depuis plusieurs années,

- **DIT** que cette opération représente une économie de 751.636 € pour l'exercice 2015 et qu'elle produira une baisse de 1.503.272 € en année pleine :

Filière	Grade	I.B.	Taux	Nb.	Observations
Administrative	Directeur territorial	701/985	100%	1	Suppression de postes vacants budgétisés
Administrative	Attaché principal	504/966	100%	1	
Administrative	Attaché territorial	379/801	100%	5	
Administrative	Rédacteur	348/576	100%	2	
Administrative	Adjoint administratif principal 1° classe	364/543	100%	2	
Administrative	Adjoint administratif principal 2° classe	348/465	100%	1	
Administrative	Adjoint administratif 2° classe	340/400	100%	3	
Technique	Ingénieur en chef classe normale	450/966	100%	1	
Technique	Ingénieur principal	541/966	100%	1	
Technique	Ingénieur	379/750	100%	1	
Technique	Technicien	348/576	100%	1	
Technique	Agent de maîtrise	348/465	100%	1	
Technique	Adjoint technique principal 2° classe	348/465	100%	1	
Technique	Adjoint technique 2° classe	340/400	100%	2	
Technique	Adjoint technique 2° classe	340/400	75%	0,75	
Technique	Adjoint technique 2° classe	340/400	25%	0,25	
Sociale	Assistant socio-éducatif principal	422/675	100%	4	
Sociale	Assistant socio-éducatif	350/614	100%	1	
Médico-sociale	Psychologue classe normale	379/801	100%	2	
Médico-sociale	Psychologue classe normale	379/801	50%	0,5	
Animation	Adjoint d'animation 2° classe	340/400	100%	1	
Culturelle	Attaché de conservation du patrimoine	379/801	100%	1	
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 1° classe	364/543	100%	1	
<b>TOTAL</b>				<b>34,5</b>	<b>36 postes</b>

- **PROCEDE** aux ajustements budgétaires correspondants à ces suppressions de postes vacants, qui rapportées aux missions/politiques, se traduisent budgétairement ainsi qu'il suit :

Action	Libellé	Situation des dépenses de personnel après la DM1 (€)	Ajustements budgétaires DM2 (€)	Dépenses de personnel post DM2 (€)
01-00-01	Solidarité – Enfance et famille	18.866.250	- 81.710	18.784.540
02-00-01	Solidarité – Autonomie des personnes	8.048.690	-	8.048.690
03-00-01	Solidarité – Développement social, emploi et formation	25.361.075	- 225.515	25.135.560
04-00-01	Développement durable des territoires	5.222.985	- 57.563	5.165.422
05-00-01	Réseaux et déplacements	18.456.211	-	18.456.211
06-00-01	Transports	1.325.731	-	1.325.731
07-00-01	Education et jeunesse	25.811.674	+ 26.000	25.837.674
08-00-01	Culture/Archéologie	7.259.345	- 42.482	7.216.863
09-00-01	Sport	666.823	-	666.823
11-00-01	Pilotage des politiques départementales	24.783.717	- 344.366	24.439.351
<b>TOTAL</b>		<b>135.802.501</b>	<b>- 725.636<sup>1</sup></b>	<b>135.076.865</b>

<sup>1</sup> Impact du virement de crédit de 26.000 € du pôle Éducation, jeunesse, culture et sport sur l'ADRS.

- **PRECISE** qu'à l'issue de la DM2 2015, la situation des dépenses et recettes de personnel s'établit globalement comme suit :

Situation globale	Budget consommable 2015	Dépenses de personnel post DM2	Evolution
<b>Dépenses</b>	<b>137.525.270,90</b>	<b>144.303.441,72</b>	<b>+ 4,92 %</b>
<b>Recettes</b>	<b>6.560.810,00</b>	<b>6.597.955,00</b>	<b>-</b>

-----

**Pour le Président et par délégation  
Le Préfet,  
Directeur général des services**

**Xavier PÉNEAU**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. DUMONTIER à Mme FOYART,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. LOCQUET à Mme LEFEBVRE B.,
- M. MARCHAND à M. de VALROGER,
- M. SELLIER à M. DIETRICH,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le rapport **102** du Président du conseil départemental :

**MISSION 11 - PILOTAGE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES - PROGRAMME 11-02 - PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES DEPARTEMENTALES**

**VU** l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ADOpte A LA MAJORITE**, le groupe Oise à gauche votant contre et le groupe Communiste et républicain s'abstenant, les conclusions suivantes :

---

- **PROCEDE** dans le cadre du programme 11-02 – PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES DEPARTEMENTALES, aux ajustements budgétaires suivants consistant en des mesures d'économie dans le cadre du programme politique que la nouvelle majorité souhaite mettre en œuvre, en particulier s'agissant de la thématique « L'Oise exemplaire » ;

- **DIT** que le budget communication sera ainsi diminué dès cette année de 30 % grâce à des mesures concrètes décrites ci-après.

## **PROGRAMME 11-02 – PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES DEPARTEMENTALES**

### **Action 11-02-02 – Communication et information**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>- 916.000,00 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>- 42.342,50 €</b>

Réduction de crédits résultant en dépenses de la seule trimestrialisation du magazine 60, qui entraîne la suppression de 5 numéros prévus en 2015 et l'abandon des hors-séries et en recettes, de la diminution du produit des encarts publicitaires dont le support portait sur ces numéros hors série.

- Communication interne

Recettes de fonctionnement	+ 720 €
----------------------------	---------

Ajustement lié à l'émission d'un titre de recette pour annuler un mandat de 2014.

### **Action 11-02-04 – Animation des territoires**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>- 49.000 €</b>
-----------------------------------	-------------------

Réduction des crédits au vu du ralentissement des expositions, actions et sessions de formations informatiques dans les maisons du Conseil général depuis le début de l'année 2015 pour 29.000 € et le solde de 20.000 €, par annulation d'actions de communication redondantes avec celles menées par la direction de la communication.

- **RETIENT** en conséquence au niveau du programme 11-02 et de ses actions, la situation décrite ci-après :

Programme / Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>11-02</b>	<b>Pilotage des politiques publiques départementales</b>	<b>3.309.486,87</b>	<b>7.657,50</b>	<b>118.288,81</b>	-	-
11-02-01	Audit et gestion des risques	244.460,00	-	-	-	-
11-02-02	Communication et information	1.918.464,73	7.657,50	105.288,81	-	-
11-02-03	Documentation et observatoires	844.600,31	-	13.000,00	-	-
11-02-04	Animation des territoires	41.961,83	-	-	-	-
11-02-05	Actions extérieures et coopération décentralisée	260.000,00	-	-	-	-

-----

**Pour le Président et par délégation  
Le Préfet,  
Directeur général des services**

**Xavier PÉNEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGOO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. DUMONTIER à Mme FOYART,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. LOCQUET à Mme LEFEBVRE B.,
- M. MARCHAND à M. de VALROGER,
- M. SELLIER à M. DIETRICH,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations **104** du **18 décembre 2014**, **104** du **20 avril 2015** et **106** du **25 juin 2015**,

**VU** le rapport **103** du Président du conseil départemental et son annexe :

**MISSION 11 - PILOTAGE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES - PROGRAMME 11-04 - MOYENS DES SERVICES (LOGISTIQUE DE L'ACTION DEPARTEMENTALE)**

**VU** l'avis favorable à la majorité de la 1<sup>ère</sup> commission,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**ADOPTÉ A LA MAJORITE**, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre, les conclusions suivantes :

- **PROCEDE** dans le prolongement des délibérations 104 du 18 décembre 2014 et 106 du 25 juin 2015 à de nouveaux ajustements budgétaires ;

- **PRECISE** que ces ajustements sont le résultat d'un examen minutieux de chaque opération programmée par la précédente majorité départementale, à l'aune de leur impérieuse nécessité à la fois pour les usagers du service public départemental et des équipes départementales.

### Action 11-04-01 – Patrimoine immobilier administratif

Dépenses d'investissement hors AP	+ 7.176,00 €
Dépenses d'investissement sous AP	- 1.156.400,00 €
AP	- 14.178.606,49 €
Recettes de fonctionnement	+ 1.162.200,00 €

Désaffectation et dégagement de 7,4 M€ en AP et 1.156.400 € en CP sur des opérations qui sont abandonnées dans la mesure où :

- certaines n'ont donné lieu ni à début d'exécution ni à réalisation d'études et qui répondaient davantage à un principe d'annonce qu'à une réelle volonté de les mettre en œuvre :

- \* extension de la maison départementale de la solidarité (MDS) de SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE ;
- \* restructuration et aménagement de l'ex-unité territoriale de l'équipement de MERU en MDS ;
- \* extension de la médiathèque départementale de l'Oise ;

- d'autres sont éloignées du cœur des compétences de la collectivité et présentent un intérêt relatif pour la population du département :

- \* acquisition et rénovation de la maison forestière de LA NEUVILLE-EN-HEZ ;
- \* construction de la maison de l'Environnement au marais de Sacy, propriété du département ;

Pour le solde de 6.978.606,49 € d'AP désaffectées et dégagées, compte tenu du recalibrage des opérations suivantes au vu des faibles marges de manœuvre financières du département :

- \* construction d'une nouvelle Unité Territoriale Départementale (UTD) à LASSIGNY ;
- \* restructuration complète de l'UTD de SONGEONS.

- **DECIDE de mettre en place un PC sécurité**, dans une volonté d'optimiser et de mutualiser les services de gardiennage et de limiter la vulnérabilité du département au regard de ses obligations de protection des personnes, des biens immobiliers et/ou mobiliers, le département comptant environ 220 sites administratifs ;

- **INSCRIT** à cet effet 200.000 € en AP et de 50.000 € en CP ;

- **PRECISE** que l'installation du PC sécurité principal pourrait être réalisée dans les locaux du musée départemental, seul bâtiment nécessitant un gardiennage permanent, ce qui présenterait le double avantage de répondre aux obligations réglementaires du département sur ce type d'établissement et d'organiser la sécurisation de l'ensemble des autres bâtiments hors les 66 collèges ;

Inscription de recettes complémentaires de fonctionnement au titre des produits des baux des 11 casernes de gendarmeries pour le 1<sup>er</sup> semestre 2015 qui ont donné lieu à la passation d'un bail emphytéotique administratif par décision I-07 du 13 juillet 2015.

#### **Action 11-04-02 – Moyens logistiques**

**Dépenses d'investissement hors AP - 37.800 €**

Réduction de crédits au vu des projets d'aménagement et des acquisitions de matériel et mobilier restant à réaliser jusqu'à fin 2015, notamment la réhabilitation du bâtiment Bénard.

#### **Action 11-04-03 – Parc automobile (garage)**

**Dépenses d'investissement hors AP - 150.000 €**

Réduction de crédits liée à l'abandon, sous leur forme actuelle, de projets qui ne sont pas indispensables à l'exercice des missions dévolues au département notamment l'acquisition d'un véhicule destiné à la médiathèque départementale à usage « d'animabus » remplacé par l'aménagement d'un bibliobus existant, ainsi que l'acquisition projetée d'un véhicule utilitaire de type amphibie pour les marais de Sacy qui ne présente pas d'impérieuse nécessité.

#### **Action 11-04-04 – Systèmes d'information et réseaux**

**Dépenses d'investissement hors AP - 177.176 €**

**Dépenses de fonctionnement - 140.000 €**

E-administration et modernisation des services

Dépenses d'investissement hors AP - 77.176 €

Réduction de crédits compte tenu du retard pris par le projet d'acquisition de la solution technique pour le « système d'archivage électronique » pour les archives départementales.

Dépenses de fonctionnement - 120.000 €

Réduction de crédits compte tenu de la révision à la baisse du nombre cible de bénéficiaires gérées dans le cadre du projet de télégestion des actes au bénéfice des personnes âgées.

Réseaux informatiques

Dépenses d'investissement hors AP - 100.000 €

Réduction de crédits à part égale, compte tenu du report en 2016 du projet « système d'archivage électronique » pour les archives départementales et de celui, dans l'attente d'études plus poussées sur le besoin, du projet de raccordement en fibre du bâtiment des réserves des archives départementales.

Dépenses de fonctionnement

- 20.000 €

Réduction de crédits liée, dans le cadre de la participation des conseillers départementaux à la démarche d'économie proposée par la Président et initiée par la baisse des dépenses de personnel du groupe Droite unie, à la diminution de la dotation individuelle en moyens informatiques et de télécommunications de chaque élu.

- **RETIENT** en conséquence au titre du programme 11-04 et de ses actions la situation décrite ci-près :

Programme / Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>11-04</b>	<b>Moyens des services</b>	<b>19.873.265,15</b>	<b>1.645.253,65</b>	<b>14.025.595,15</b>	<b>2.926.827,21</b>	<b>41.073.538,15</b>
11-04-01	Patrimoine immobilier administratif	6.797.641,72	1.585.199,65	8.089.812,42	2.768.327,21	39.840.225,43
11-04-02	Moyens logistiques	4.357.987,99	44.000,00	709.757,30	-	-
11-04-03	Parc automobile	3.519.477,13	-	1.844.990,06	128.500,00	-
11-04-04	Systèmes d'information et réseaux	4.006.246,31	16.054,00	3.381.035,37	30.000,00	1.233.312,72
11-04-05	Sécurité juridique et commande publique	1.191.912,00	-	-	-	-

- **APPROUVE** la liste des opérations (libellés et montants) jointe en **annexe**.

-----

**Pour le Président et par délégation**  
**Le Préfet,**  
**Directeur général des services**

**Xavier PÉNEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. DUMONTIER à Mme FOYART,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. LOCQUET à Mme LEFEBVRE,
- M. MARCHAND à M. de VALROGER,
- M. SELLIER à M. DIETRICH,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération **108** du **18 décembre 2014**,

**VU** le rapport **104** du Président du conseil départemental :

**PROGRAMME 11-05 - DETTE DEPARTEMENTALE**

**VU** l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission,



## APRES EN AVOIR DELIBERE

**ADOpte A L'UNANIMITE**, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain s'abstenant, les conclusions suivantes :

---

- **PROCEDE** aux ajustements budgétaires suivants :

### PROGRAMME 11-05 – AUTRES RECETTES ET DEPENSES

#### Action 11-05-02 – Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)

Préfinancement à taux zéro des attributions au titre du FCTVA  
(Circulaire ministérielle INTB1513274N du 27 avril 2015)

- **AUTORISE** le Président à signer, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de préfinancement à taux zéro des attributions au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), le contrat de prêt à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations,

- **PRECISE** que :

\* le dossier doit être déposé au plus tard le 31 juillet 2015 ;

\* ce préfinancement prend la forme d'un prêt à taux zéro et constitue une avance remboursable aux collectivités ;

\* l'assiette prise en compte pour la détermination du montant de l'avance sera constituée par les dépenses réelles inscrites aux chapitres et aux comptes 21, 231, 235 et 1675 des budgets primitifs 2015 et des décisions modificatives adoptées avant le 30 juin 2015 ;

\* le montant maximum de l'avance est le résultat de la formule suivante :

$$[70 \% \times ((70\% \times \text{dépenses 2015}) \times 16,404\%)] ;$$

\* les fonds seront versés vraisemblablement en toute fin d'année 2015 et le remboursement devra intervenir pour moitié en décembre 2016 et le solde en avril 2017 ;

\* ces opérations n'impacteront pas les ratios d'endettement compte tenu de la comptabilisation des dépenses et recettes au chapitre 10 et non au chapitre 16 et que leur encaissement en recettes réelles d'investissement devrait permettre de limiter d'autant l'emprunt d'équilibre pour l'année 2015 ;

\* un compte spécifique 103 – plan de relance FCTVA – sera créé en recettes et en dépenses.

### Action 11-05-03 – Emprunts et charges financières

- **PREND ACTE** de l'opération de gestion active de dette réalisée par le Président avec date d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015, ayant pour objet le refinancement d'un contrat indexé sur euribor disposant d'une marge relativement élevée dans l'encours du département (euribor 3 mois + 1,98 %) ainsi que des offres qui ont été retenues au terme de la consultation bancaire :

\* La Banque Postale

Montant : 10.000.000 €  
Durée : 11 ans et 9 mois  
Amortissements : constant  
Périodicité des échéances : trimestrielle  
Frais de dossier : 0,10 %  
**Taux fixe : 1,47 %**

\* Caisse d'épargne

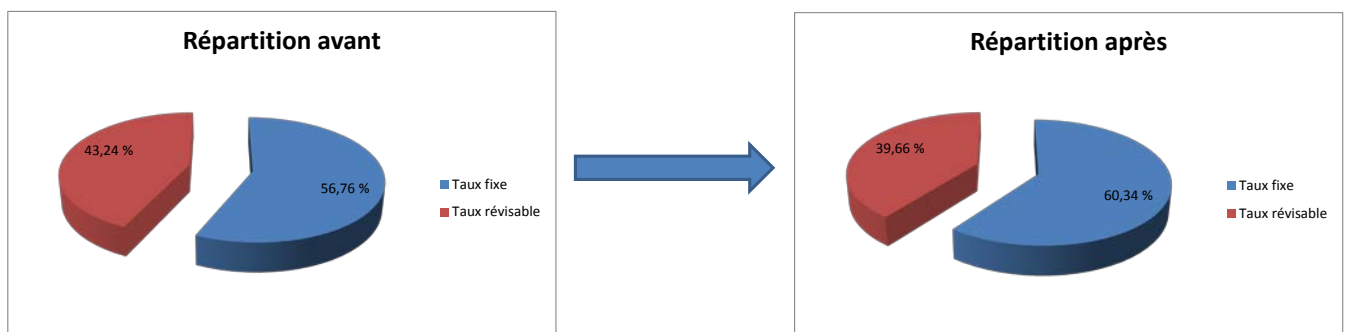
Montant : 5.000.000 €  
Durée : 11 ans et 9 mois  
Amortissements : constant  
Périodicité des échéances : trimestrielle  
Frais de dossier : 0,10 %  
**Taux fixe : 1,49 %**

- **PROCEDE**, à la suite de cette opération, aux inscriptions suivantes, le montant des nouveaux emprunts étant inférieur au montant du prêt remboursé de 15.196.666,71 € :

<b>Dépenses-recettes d'investissement</b>	<b>+ 196.666,71 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>- 196.666,71 €</b>

- **NOTE** qu'afin d'équilibrer le compte 166, des opérations d'ordre budgétaires doivent être passées d'un montant de 196.666,71 € ;

- **PREND ACTE** qu'à l'issue de cette opération, la répartition de l'encours, légèrement modifiée par rapport à celle de la DM1 2015, est la suivante :



- **RETIENT** en conséquence, au titre des actions suivantes du programme 11-05, la situation décrite ci-après :

Programme/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
11-05-02	Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	-	-	-	23.280.655,00	-
11-05-03	Emprunts et charges financières	13.403.917,70	-	101.553.171,42	197.554.176,93	-

-----

**Pour le Président et par délégation  
Le Préfet,  
Directeur général des services**

**Xavier PÉNEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. DUMONTIER à Mme FOYART,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. LOCQUET à Mme LEFEBVRE B.,
- M. MARCHAND à M. de VALROGER,
- M. SELIER à M. DIETRICH,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le rapport **105** du Président du conseil départemental et son annexe :

**MISSION 11 - PILOTAGE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES - RAPPORT DES OPERATIONS FINANCIERES**

**VU** l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ADOpte A LA MAJORITE**, le groupe Communiste et républicain votant contre et les groupes Oise à gauche et Front national - Rassemblement bleu-marine s'abstenant, les conclusions suivantes :

---

- **PROCEDE** dans le cadre de la décision modificative n° 2 de 2015, aux ajustements de crédits et **PREND** les mesures décrites ci-après :

## I - PROGRAMME 11-01 – VIE DE L'INSTITUTION DEPARTEMENTALE

### Action 11-01-01 – Assemblée départementale et groupe d'élus

- Cotisation à l'ADF + 203,40 €  
Ajustement au vu de la cotisation 2015 pour l'adhésion à l'ADF qui s'élève à 63.203,40 €.

## II - PROGRAMME 11-05 – AUTRES RECETTES ET DEPENSES

### Action 11-05-01 – Recettes réelles de fonctionnement

- Taxe foncière sur les propriétés bâties + 137.984 €  
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux + 2.563 €  
- Rôle supplémentaire taxe professionnelle + 130 €

### Action 11-05-03 - Emprunts et charges financières

- Emprunt d'équilibre -15.836.204,42 €

Diminution de l'emprunt d'équilibre fixé à 145.055.219,22 € en DM1 2015 au vu de l'exécution budgétaire du premier semestre 2015.

### Action 11-05-04 - Autres dépenses réelles non ventilables

- Titres annulés + 50.000 €  
- **Dépenses d'investissement en AP** - 75.000 €

Au titre du projet du changement du Système Informatique et Financier, affectation de 150.000 € en AP par transfert depuis l'AP de réserve pour l'intervention de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur deux exercices, report de 75.000 € de CP sur l'exercice 2016 compte tenu du calendrier prévisionnel de ce projet.

### Action 11-05-06 – Autres écritures d'ordre

**Dépenses de fonctionnement** + 4.897.426,10 €  
**Recettes d'investissement** + 4.897.426,10 €

Virement d'équilibre de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, ce qui participe à la formation de l'autofinancement des dépenses d'équipement.

### Action 11-05-06 – Autres écritures d'ordre

**Dépenses de fonctionnement** + 4.897.426,10 €  
**Recettes d'investissement** + 4.897.426,10 €

Virement d'équilibre de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, ce qui participe à la formation de l'autofinancement des dépenses d'équipement.

- **RETIENT en conséquence**, au titre des actions suivantes la situation décrite ci-après :

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
11-01-01	Assemblée départementale et groupe d'élus	858.419,77	-	8.045,98	-	-
11-05-01	Recettes réelles de fonctionnement	8.971.819,00	655.712.722,00	-	-	-
11-05-03	Emprunts et charges financières	13.403.917,70	-	101.356.504,71	181.717.972,51	
11-05-04	Autres dépenses réelles non ventilables	812.763,64	-	1.118.807,00	-	1.000.000
11-05-06	Autres écritures d'ordre	92.117.317,66	19.606.712,99	32.233.600,23	104.744.204,90	-

- **FIXE** à **4,25** le coefficient multiplicateur de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

- **APPROUVE** la liste des opérations (libellés et montants) de la mission 10 et du programme 11-05 jointe en **annexe**.

-----

**Pour le Président et par délégation**  
**Le Préfet,**  
**Directeur général des services**

**Xavier PÉNEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - M. SELLIER - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. DUMONTIER à Mme FOYART,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. LOCQUET à Mme LEFEBVRE B.,
- M. MARCHAND à M. de VALROGER,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations **201** des **18 décembre 2014** et **25 juin 2015**,

**VU** le rapport **201** du Président du conseil départemental et ses annexes :

**MISSION 05 - RESEAUX DE DEPLACEMENTS - PROGRAMMES 05-01 - PLAN ROUTIER PLURIANNUEL, 05-02 - DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DE LA SECURITE DES RESEAUX DE DEPLACEMENT ET 05-03 - EXPLOITATION DES RESEAUX DE DEPLACEMENT**

**VU** l'avis favorable à la majorité de la 2<sup>ème</sup> commission,

**VU** l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**ADOPTÉ A LA MAJORITE**, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre et le groupe Front national - Rassemblement bleu-marine s'abstenant, les conclusions suivantes :

---

- **PREND ACTE** de l'inquiétude du Président sur l'état du réseau routier départemental qui compte plus de 4.000 km, notamment dans les zones rurales qui ont été délaissées ces dernières années sous l'effet conjugué de la mobilisation de 30 % des dépenses à la remise en état des 256 km de routes nationales transférés au département dans un état catastrophique et de la compensation insuffisante de l'Etat ;

- **INSISTE** sur la nécessité, de façon à rattraper ce retard et pour tenir compte de la situation financière du département révélée par un récent audit, de revoir certaines opérations afin de dégager des marges de manœuvre ;

- **MET** en place à cet effet, dans le cadre de la mise en œuvre du programme politique sur lequel la nouvelle majorité départementale a été élue, **un plan d'urgence sur les routes** qui comporte 2 volets :

- \* un premier volet sur les renforcements structurels,
- \* un deuxième volet sur les traverses d'agglomération ;

- **PROCEDE** dans ce cadre, dans le prolongement des délibérations 201 des 18 décembre 2014 et 25 juin 2015 aux ajustements budgétaires suivants :

### I - PROGRAMME 05-01 – PLAN ROUTIER PLURIANNUEL

#### Action 05-01-01 – Liaisons nouvelles, déviations et doublement

Dépenses d'investissement sous AP	- 245.053,71 €
AP	- 92.285.092,05 €

Réduction de crédits en CP et désaffectation et dégagement d'AP dont 12 M€ correspondant à des AP antérieures à 2015 sur des opérations routières différées au vu de la situation financière du département.

Les opérations différées sont les suivantes :

- liaison RN 31/RN 2 – déviation de CHEVRIERES,
- liaison RN 31/RN 2 - déviation de CREPY-EN-VALOIS,
- liaison RN 31/RN 2 - déviation de la Vallée de l'Automne,
- liaison RN 31/RN 2 – Plateau du Valois,
- RD 927 déviation d'AMBLAINVILLE – MERU,
- liaison CREIL/CHAMBLY - déviation de CROUY-EN-THELLE,
- liaison CREIL/CHAMBLY déviation de SAINT-LEU/PRECY,
- liaison A16/A29,
- RD 934 liaison NOYON/ROYE.



En revanche certaines opérations prioritaires déjà engagées sont confirmées ; il s'agit de :

- déviation Ouest de NOYON,
- déviation de LA CHAPELLE-EN-SERVAL,
- déviation de MOUY,
- déviation de MOGNEVILLE,
- nouvel échangeur RD 1016 SAINT-MAXIMIN,
- études aménagement RD 1016-201 CREIL.

#### **Action 05-01-02 – Renforcement et calibrages**

**Dépenses d'investissement sous AP** - 132.762,66 €  
**AP** - 499.833,79 €

Affectation de 600.000 € en AP et 500.000 € en CP pour procéder dès que possible aux travaux de consolidation de la RD 335 à NAMPCCEL suite à l'effondrement partiel du talus.

Pour le solde, désaffectation et dégagement d'AP et de CP sur des opérations terminées et soldées ou suffisamment avancées ou abandonnées ; enfin dégagement d'AP « de réserve » compte tenu du réaménagement d'opérations opéré.

#### **Action 05-01-03 – Ouvrages d'art**

**AP** - 4.277.719,18€

Dégagement d'AP «de réserve »pour tenir compte du recalibrage du stock d'AP à la liste des opérations qui seront effectivement menées.

Confirmation des opérations de rénovation sur les ouvrages suivants :

- PONT RD 130 A APPILLY
- PONT SUSPENDU RD 98 A LACROIX-SAINT-OUEN
- PONT RD 130 A CHOISY-AU-BAC
- RD1016 OA SUR L'OISE A CREIL
- PONT SUSPENDU RD15 A LE PLESSIS BRION
- PONT BOW STRING RD145 A SEMPIGNY
- PONT RD 916 A FITZ JAMES
- PONT RD 200 A MONTATAIRE
- PONT RD 924 A CHANTILLY
- PONTS IMPACTES PAR LE CSNE (RD40, 15 et 48)
- PONT RD 546 A LE FRANCPORT

## **II - PROGRAMME 05-02 – DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DE LA SECURITE DES RESEAUX DE DEPLACEMENTS**

#### **Action 05-02-01 – Opérations ponctuelles**

**AP** - 5.786.724,30 €

Dégagement d'AP « de réserve » qui ne seront pas mobilisées.

### Action 05-02-02 – Opérations de sécurité

Dépenses d'investissement sous AP	- 436.842,22 €
AP	- 506.298,27 €

Ajustement des CP pour tenir compte de l'avancée d'opérations et de la désaffectation et du dégagement à hauteur de 10.000 € en AP sur l'opération d'aménagement du carrefour RD92/RD603 à PRECY-SUR-OISE au vu de l'avancée des études

Dégagement de 496.298,27 € en AP de « réserve ».

### Action 05-02-03 – Renforcements structurels

Dépenses d'investissement sous AP	+ 392.000,00 €
AP	+ 2.000.000,00 €

Au titre du **1<sup>er</sup> volet du plan d'urgence routes**, inscription et affectation pour partie de 2 M€ d'AP sur les 4 nouvelles opérations suivantes :

- RD 973 - COMPIEGNE
- RD 929-FERRIERES-ROYAUCOURT
- RD 901-DARGIES (HAMEAU DE REDERIE)
- RD 625-MAULERS-LA CHAUSSEE DU BOIS D'ECU

Pour le solde des CP, ajustement correspondant à un dégagement de 158.000 € sur des opérations dont l'estimation sur l'année 2015 est révisée et à l'ajout de 50.000 € sur la rénovation de la RD 1016 à CREIL

Inscription de 500.000 € de CP supplémentaires pour le règlement des premiers travaux réalisés dans le cadre du plan d'urgence routes dès le second semestre 2015.

### Action 05-02-04 – Traverses d'agglomération

Dépenses d'investissement sous AP	+ 153.162,24 €
AP	+ 3.000.000,00 €

Au titre du **2<sup>ème</sup> volet du plan d'urgence routes**, inscription et affectation pour partie de 3 M€ d'AP au bénéfice de nouvelles opérations :

- RD 1001-ABBECOURT
- RD 120-CREIL
- RD 938-TRICOT
- RD 36-REMY
- RD 923-CHAUMONT EN VEXIN
- RD 330-SENLIS
- RD 909-GOUVIEUX/CHANTILLY

Inscription de 500.000 € de CP pour le règlement des premiers travaux ainsi réalisés dès le second semestre 2015.

Pour le solde des CP, ajustement correspondant à un dégagement de 346.837,76 € sur des opérations dont l'estimation sur l'année 2015 est révisée.

### Action 05-02-05 - Signalisation

Dépenses d'investissement sous AP + 30.000,00 €  
 AP + 30.000,00 €

Abondements pour maintenir le développement du réseau de parkings Covoitur'Oise.

### Action 05-02-06 – Trans'Oise et autres circulations douces

Dépenses d'investissement sous AP - 891.968,38 €  
 AP - 866.393,34 €

Désaffectation et dégagement d'AP/CP, suite à des réaménagements d'opérations sur les tronçons de la Trans'Oise au vu de leur avancement et dégagement de 178.652,65 € sur des AP 2015 « de réserve ».

- **RETIENT** en conséquence au titre des programmes 05-01 à 05-04 et 04-02 et de leurs actions, la situation décrite ci-après :

Programmes/ Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>05-01</b>	<b>Plan routier pluriannuel</b>	<b>5.500,00</b>	<b>5.984,48</b>	<b>37.647.131,03</b>	-	<b>304.617.086,04</b>
05-01-01	Liaisons nouvelles, déviations et doublement	5.500,00	5.984,48	32.493.868,20	-	276.745.917,03
05-01-02	Renforcements et calibrages	-	-	1.799.228,76	-	7.462.219,21
05-01-03	Ouvrages d'art	-	-	3.354.034,07	-	20.408.949,80
<b>05-02</b>	<b>Développement et amélioration de la sécurité des réseaux de déplacements</b>	<b>57.800,00</b>	<b>14.367,00</b>	<b>21.088.229,24</b>	<b>284,27</b>	<b>77.509.952,15</b>
05-02-01	Opérations ponctuelles	-	14.367,00	3.071.709,35	-	6.230.655,19
05-02-02	Opérations de sécurité	-	-	807.223,73	265,07	6.991.767,39
05-02-03	Renforcements structurels	-	-	6.274.839,84	-	22.060.206,46
05-02-04	Traverses d'agglomération	-	-	5.803.104,89	-	21.624.696,60
05-02-05	Signalisations	-	-	1.113.975,81	19,20	3.372.134,63
05-02-06	Trans'Oise et autres circulations douces	57.800,00	-	4.017.375,62	-	17.230.491,88
<b>05-03</b>	<b>Exploitation des réseaux de déplacements</b>	<b>7.928.505,90</b>	<b>496.495,56</b>	<b>1.142.042,41</b>	-	<b>3.667.074,44</b>
05-03-01	Maintenance et travaux d'entretien	7.928.505,90	496.495,56	166.207,69	-	360.000,00
05-03-02	Matériels d'exploitation	-	-	975.834,75	-	3.307.074,44
<b>05-04</b>	<b>Aménagement foncier</b>	<b>9.600,00</b>	-	<b>70.000,00</b>	-	<b>107.230.000,00</b>

Programmes/ Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	<b>et des voies d'eau</b>					
05-04-01	Aménagement foncier	6.000,00	-	40.000,00	-	7.230.000,00
05-04-02	Infrastructures fluviales	3.600,00	-	30.000,00	-	100.000.000,00
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>8.001.405,90</b>	<b>516.847,04</b>	<b>59.947.402,68</b>	<b>284,27</b>	<b>493.024.112,63</b>
<b>04-02 (en partie)</b>	<b>Aménagement foncier et des voies d'eau</b>	-	-	<b>429.471,40</b>	-	<b>7.456.210,91</b>
04-02-01	Aménagement foncier	-	-	422.717,07	-	5.455.458,91
04-02-02	Aménagement des voies d'eau	-	-	6.754,33	-	2.000.752,00
<b>TOTAL</b>		<b>8.001.405,90</b>	<b>516.847,04</b>	<b>60.376.874,08</b>	<b>284,27</b>	<b>500.480.323,54</b>

- **APPROUVE** la liste des opérations (libellés et montants) jointe en **annexe**, reprenant notamment les affectations d'AP faites au titre du plan d'urgence routes.

-----

**Pour le Président et par délégation  
Le Préfet,  
Directeur général des services**

**Xavier PÉNEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - M. SELLIER - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. DUMONTIER à Mme FOYART,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. LOCQUET à Mme LEFEBVRE B.,
- M. MARCHAND à M. de VALROGER,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations **202** des **18 décembre 2014** et **25 juin 2015**,

**VU** le rapport **202** du Président du conseil départemental et son annexe :

**MISSION 06 - TRANSPORTS - PROGRAMMES 06-01 - DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN ET 06-02 - ADAPTATION DES TRANSPORTS**

**VU** l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission,

**VU** l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ADOpte A L'UNANIMITE**, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain s'abstenant, les conclusions suivantes :

- **PROCEDE** dans le prolongement des délibérations 202 du 18 décembre 2014 et 25 juin 2015 aux ajustements budgétaires suivants :

**I – PROGRAMME 06-01 – DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN****Action 06-01-01 – Transports interurbains**

**Dépenses d'investissement sous AP** - 175.000,00 €  
**AP** - 665.476,80 €

Dégagements liés à l'arrêt du déploiement de la livrée départementale sur les cars des délégataires de transports « interurbains » et scolaires compte tenu d'une part, de la situation financière du département révélée par le récent audit et du coût élevé de ce déploiement déjà réalisé sur plus d'1/3 du parc (2.700 € TTC / car) d'autre part, des incertitudes persistantes quant à la répartition des compétences entre les régions et les départements dans le domaine des transports.

**Action 06-01-02 – Transports interurbains scolaires**

**Dépenses de fonctionnement** - 200.000,00 €

Annulation de crédit lié au report par les communautés de communes de leur projet de création de service de transport à la demande pour lesquelles la participation du département peut s'élever à 30 % du déficit d'exploitation en complément des 40 % pris en charge par le SMTCO, notamment en raison de la baisse des dotations de l'Etat.

- **RETIENT** en conséquence au titre des programmes 06-01 et 06-02 ainsi que leurs actions, la situation décrite ci-après :

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>06-01</b>	<b>Développement des transports en commun</b>	<b>59.707.608,89</b>	<b>3.088.753,86</b>	<b>3.981.000</b>	<b>1.596.742,50</b>	<b>27.957.241,57</b>
06-01-01	Transports interurbains (sauf scolaires)	1.312.968,99	-	3.981.000	1.582.400,00	27.951.713,20
06-01-02	Transports interurbains scolaires	58.394.639,90	3.088.753,86	-	7.000,00	5.528,37
06-01-03	SMTCO Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise	-	-	-	7.342,50	-

<b>06-02</b>	<b>Adaptation des transports en commun aux personnes à mobilité réduite</b>	<b>11.500.744,11</b>	<b>2.321.210,00</b>	<b>125.710</b>	<b>34.712,76</b>	<b>746.440,12</b>
06-02-01	Oise Mobilité Transport Adapté	4.828.474,29	2.021.210,00	-	-	-
06-02-02	Schéma directeur d'accessibilité	-	300.000,00	125.710	34.712,76	746.440,12
06-02-03	Transports scolaires d'élèves handicapés	6.672.269,82	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>71.208.353</b>	<b>5.409.963,86</b>	<b>4.106.710</b>	<b>1.631.455,26</b>	<b>28.703.681,69</b>

- **APPROUVE** la liste des opérations (libellés et montants) jointe en **annexe**.

-----

**Pour le Président et par délégation  
Le Préfet,  
Directeur général des services**

**Xavier PÉNEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - M. SELLIER - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. DUMONTIER à Mme FOYART,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. LOCQUET à Mme LEFEBVRE B.,
- M. MARCHAND à M. de VALROGER,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R. 511-12 du code de la sécurité intérieure,

**VU** les délibérations **301** du **18 décembre 2014** et **203** du **25 juin 2015**,

**VU** le rapport **203** du Président du conseil départemental et ses annexes :

**MISSION 04 - DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES - PROGRAMME 04-01 - AIDE AUX COMMUNES**

**VU** l'avis favorable à la majorité de la 2<sup>ème</sup> commission,

**VU** l'avis conforme de la commission finances et évaluation,



## APRES EN AVOIR DELIBERE

**ADOpte A LA MAJORITE, le groupe Communiste et républicain votant contre et le groupe Oise à gauche s'abstenant, les conclusions suivantes :**

---

- **RAPPELLE** la volonté de la majorité départementale nouvellement élue, en matière de développement territorial et de soutien à la ruralité et plus particulièrement au titre de la politique d'aide aux communes :

\* de soutenir l'économie par la dynamisation des zones d'activités ou le maintien des commerces et services (publics, médicaux) en milieu rural ;

\* d'apporter un soutien renforcé et plus adapté aux réalités rencontrées par les communes et EPCI aux projets d'assainissement en milieu rural ;

\* de renforcer les solidarités sociale et territoriale par l'aide à la réalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments et espaces publics afin de favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap ou l'aide à la construction de locaux professionnels pour les assistantes maternelles ;

\* de rester proche des communes qui s'impliquent dans la vie citoyenne en soutenant la mise en place d'un service civique local.

- **DIT** que l'action du département privilégiera un soutien équilibré dans lequel les agglomérations et communes rurales sauront compter sur son partenariat ;

- **AJOUTE** que ce programme ambitieux doit être réaliste vu le contexte contraint dans lequel il s'inscrit et doit par conséquent, correspondre aux marges de manœuvre financières disponibles tout en privilégiant les priorités et choix politiques retenus.

- **PRECISE** que ce programme politique s'articule autour des 6 thématiques suivantes :

- l'Oise protectrice,
- l'Oise dynamique,
- l'Oise solidaire,
- l'Oise des droits et des devoirs,
- l'Oise rurale,
- l'Oise exemplaire.

- **ADOpte**, par conséquent les mesures suivantes :

### I – CREATION DE NOUVEAUX DISPOSITIFS D'AIDES AUX COMMUNES

**Dépenses de fonctionnement**

**+ 100.000 €**

- **CREE**, dans ce cadre, deux nouveaux dispositifs qui touchent à la protection des citoyens et à la sécurité publique, préoccupation grandissantes :

#### 1 - l'aide à l'équipement en vidéoprotection des espaces publics (Plan Oise Vidéo-Protection)

- **DIT** que cette nouvelle aide vise à aider les communes et leurs groupements à se doter de matériel de vidéoprotection pour la sécurisation des espaces et bâtiments publics ;

- **APPROUVE** les modalités de cette aide détaillées en **annexe 1**.

## **2 - l'aide à l'équipement des policiers municipaux**

- **DIT** que cette aide a pour objet d'aider les communes à doter leurs policiers municipaux des moyens nécessaires à leur action, en termes de premier équipement uniquement (dont les acquisitions d'armes), d'acquisition de véhicules et de formation au maniement des armes ;

- **APPROUVE** les modalités de cette aide décrites en **annexe 2**.

## **II - MODIFICATION DU REGLEMENT D'AIDE AUX COMMUNES**

- **ADOpte** dans une volonté de simplification de l'aide aux communes mais surtout de réduction de la part de financement des communes et de leurs groupements et dans un souci de pragmatisme, le règlement départemental d'aide aux communes modifié joint en **annexe 3** dont les principales évolutions sont les suivantes :

### **- Cumul de subvention**

Autorisation de cumul dans la limite des plafonds d'aides publiques autorisées par la loi, des subventions du conseil départemental avec celle de tout autre financeur public, y compris avec les crédits de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et ceux de la Réserve Parlementaire.

### **- Obligation de communication et modalités de versement de la subvention**

Suppression de l'obligation de pose d'un panneau respectant la charte graphique départementale et rappelant la participation financière du département pour les travaux subventionnés supérieurs à 100.000 € HT et de la production, comme pièce justificative pour le paiement de la subvention, d'une photo dudit panneau.

### **- Délai de démarrage des travaux après octroi de la subvention**

Suppression de l'obligation de démarrer les travaux dans l'année suivant celle d'attribution de la subvention au bénéfice du seul délai de validité de 2 ans de la subvention pour mener à bien le projet et solliciter le règlement du solde.

### **- Durée de validité de la demande de subvention**

Fixation à deux ans à compter de la date de délivrance d'un accusé de réception valant dérogation pour démarrer les travaux, qui pourra être exceptionnellement prolongé d'un an supplémentaire sur demande motivée du maître d'ouvrage : faute de décision d'octroi de la subvention par l'assemblée départementale ou sa commission permanente dans ce délai, la demande sera considérée caduque et le dossier sans suite ;

Ce même dossier ne pourra être représenté de façon réactualisée, que s'il n'a pas reçu de début d'exécution des travaux.

- **PRECISE** que ces dispositions sont applicables à la compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

### III - DEROGATIONS DE REGULARISATION

- **ACCORDE**, compte tenu de la bonne foi manifeste des maîtres d'ouvrages concernés, les dérogations de régularisation pour les opérations décrites en **annexe 4** ;

- **RENVOIE** à l'examen ultérieur de la commission permanente les votes des subventions des dossiers en instances de financement.

- **RETIENT** en conséquence au titre du programme 04-01 et de ses 2 actions la situation suivante :

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
04-01	Aides aux communes	229.500	-	45.000.000	-	433.911.658,94
04-01	Aide aux communes	229.500	-	37.000.000	-	401.536.240,33
04-02	Très haut débit communal	-	-	8.000.000	-	32.375.418,61

- **APPROUVE** la liste des opérations (libellés et montants) jointe en **annexe 5**.

-----

Pour le Président et par délégation  
Le Préfet,  
Directeur général des services

Xavier PÉNEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - M. SELLIER - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. DUMONTIER à Mme FOYART,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. LOCQUET à Mme LEFEBVRE B.,
- M. MARCHAND à M. de VALROGER,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations **302** du **18 décembre 2014** et **204** du **25 juin 2015**,

**VU** le rapport **204** du Président du conseil départemental et son annexe :

**MISSION 04 - DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES - AMENAGEMENT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**VU** l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission,

**VU** l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**ADOpte A L'UNANIMITE, les groupes Oise à gauche et Front national - Rassemblement bleu-marine s'abstenant, les conclusions suivantes :**

---

- **PROCEDE** dans le prolongement des délibérations 302 du 18 décembre 2014 et 204 du 25 juin 2015, aux ajustements budgétaires suivants :

### I – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

#### Action 04-02-04 – Logement

<b>Dépenses d'investissement sous AP</b>	<b>- 750.000,00 €</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>- 50.000,00 €</b>

En investissement, dégagement de crédits de paiement au titre du Fonds Départemental d'Intervention en faveur du Logement (FDIL) sur les lignes bailleurs privés (500.000 €) et bailleurs publics (250.000 €) en raison de l'atonie du marché de l'accession sociale à la propriété.

En fonctionnement, dégagement au titre de l'aide départementale à la mise aux normes des cabines d'ascenseurs.

#### Action 04-02-05 – Politique de la ville

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>+ 274.495,32 €</b>
-----------------------------------	-----------------------

Au titre du versement par l'Etat du deuxième acompte de la subvention pour la construction de la maison de la solidarité à BEAUVAIS, quartier Saint-Jean (canton BEAUVAIS 2), réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier de Saint-Jean, laissant subsister un solde de 168.000 €.

### II – NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE - NPNRU

- **PREND ACTE** que la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine prévoit pour la période 2015-2020 la mise en œuvre d'une nouvelle génération de contrats de ville se composant d'un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique autour de 3 piliers :

- \* « Cadre de vie et renouvellement urbain » ;
- \* « Cohésion sociale » ;
- \* « Développement économique et emploi ».

- **RELEVE** que dans l'Oise, au titre de la notion de quartiers prioritaires, 18 quartiers ont été identifiés qui donneront lieu chacun à un contrat de ville :

- 1 – Les hauts de CREIL ;
- 2 – Les martinets à MONTATAIRE ;
- 3 – Les coteaux à NOGENT-SUR-OISE ;
- 4 – Les Rochers l'Obier à NOGENT-SUR-OISE ;
- 5 – Belle Vue Belle Visée à VILLERS-SAINT-PAUL, MONCHY-SAINT-ELOI ;

- 6 – Vivier CORAX à COMPIEGNE ;
- 7 – La Victoire à COMPIEGNE ;
- 8 – Clos des roses à COMPIEGNE ;
- 9 – Saint Jean à COMPIEGNE ;
- 10 – Argentine à BEAUVAIS ;
- 11 – Saint-Lucien à BEAUVAIS ;
- 12 – Les Terriers à PONT-SAINTE-MAXENCE ;
- 13 – Quartier de La Nacre à MERU ;
- 14 – Sables à CLERMONT, AGNETZ ;
- 15 – LIANCOURT Les abords du Parc à LIANCOURT ;
- 16 – Quartier Kennedy à CREPY-EN-VALOIS ;
- 17 – Beauséjour à NOYON ;
- 18 – Mont Siméon à NOYON.

- **DECIDE** qu'au regard des engagements restants encore à solder au titre des Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) - 22 M€ à inscrire en AP qu'il faudra couvrir en crédits de paiement, le département s'associera à la mise en œuvre des nouveaux contrats uniquement dans le cadre de ses compétences obligatoires, sur ses lignes de crédits de droit commun et sans engagement financier complémentaire ;

- **RETIENT** en conséquence au titre du programme 04-02 et de ses actions la situation décrite ci-après :

Programme/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>04-02 (en partie)</b>	<b>Aménagement, logement et politique de la ville</b>	<b>1.109.351,00</b>	<b>38.500,00</b>	<b>9.554.891,59</b>	<b>291.473,70</b>	<b>85.406.692,41</b>
04-02-04	Logement	989.101,00	38.500,00	9.413.733,99	16.978,38	82.541.388,41
04-02-05	Politique de la ville	120.250,00	-	141.157,60	274.495,32	2.865.304,00

- **AUTORISE** le Président à engager avec l'Etat, les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale, les communes et tous autres signataires des contrats de ville, les négociations liées au NPNRU étant précisé que, les contrats de ville seront soumis à l'approbation de la commission permanente ;

- **APPROUVE** la liste des opérations (libellés et montants) jointe en **annexe**.

---

**Pour le Président et par délégation  
Le Préfet,  
Directeur général des services**

**Xavier PÉNEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - M. SELLIER - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. DUMONTIER à Mme FOYART,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. LOCQUET à Mme LEFEBVRE B.,
- M. MARCHAND à M. de VALROGER,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L. 229-25 du code de l'environnement,

**VU** les délibérations **303** du **18 décembre 2014** et **205** du **25 juin 2015**,

**VU** le rapport **205** du Président du conseil départemental et son annexe :

**MISSION 04 - DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES PROGRAMME 04-03 - ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**VU** l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission,

**VU** l'avis conforme de la commission finances et évaluation,



**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ADOpte A LA MAJORITE, le groupe Oise à gauche votant contre, les conclusions suivantes :**

---

- **PROCEDE** dans le prolongement des délibérations 303 du 20 décembre 2014 et 205 du 25 juin 2015 aux ajustements budgétaires suivants tenant compte de la situation financière dégradée du département :

**Action 04-03-03 – Autres actions en faveur de l'environnement**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>- 33.500 €</b>
<b>Dépenses d'investissement sous AP</b>	<b>- 40.000 €</b>
<b>AP</b>	<b>- 40.000 €</b>

Eco-citoyenneté

Dépenses de fonctionnement	- 8.500 €
----------------------------	-----------

Transfert de crédit vers la direction des ressources humaines afin d'assurer la formation de 2 agents départementaux à l'acquisition et la maîtrise de la méthode bilan carbone dès septembre pour permettre la réalisation en interne, de la mise à jour du bilan carbone de la collectivité conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement, sans recourir à un bureau d'études spécialisé.

Espaces naturels sensibles

Dépenses de fonctionnement	- 25.000 €
Dépenses d'investissement sous AP	- 40.000 €
AP	- 40.000 €

Dégagement de 40.000 € en AP et CP et de 5.000 € en fonctionnement pour tenir compte du report du projet de création d'un sentier pédagogique sur le site de THIESCOURT, ce projet ne revêtant pas de caractère d'urgence.

Dégagement de 20.000 € en fonctionnement au regard du rythme de consommation de crédits sur les lignes TDENS - Subventions entretien de sites.

- **RETIENT** en conséquence au titre du programme 04-03 et de ses 3 actions, la situation décrite ci-après :

Programme/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>04-03</b>	<b>Développement durable et environnement</b>	<b>3.249.000,86</b>	<b>312.142,66</b>	<b>505.462,80</b>	-	<b>2.647.485,60</b>
04-03-01	Politique de l'eau et lutte contre les inondations	1.216.962,20	200.000,00	43.000,00	-	530.000,00
04-03-02	Traitement des déchets	65.881,28	42.000,00	-	-	-
04-03-03	Autres actions en faveur de l'environnement	1.966.157,38	70.142,66	462.462,80	-	2.117.485,60

- **APPROUVE** la liste des opérations jointes (libellés et montants) en **annexe**.

-----

**Pour le Président et par délégation**  
**Le Préfet,**  
**Directeur général des services**

**Xavier PÉNEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - M. SELLIER - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. DUMONTIER à Mme FOYART,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. LOCQUET à Mme LEFEBVRE B.,
- M. MARCHAND à M. de VALROGER,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations 305 du 18 décembre 2014 et 206 du 25 juin 2015,

**VU** le rapport **206** du Président du conseil départemental et ses annexes :

**MISSION 04 - DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES - PROGRAMME 04-04  
DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE DE L'OISE**

**VU** l'avis favorable à la majorité de la 2<sup>ème</sup> commission,

**VU** l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ADOpte A LA MAJORITE, le groupe Communiste et républicain votant contre et le groupe Oise à gauche s'abstenant, les conclusions suivantes :**

- **PROCEDE** dans le prolongement des délibérations 305 du 18 décembre 2014 et 206 du 25 juin 2015 aux ajustements budgétaires suivants qui s'inscrivent dans le cadre du projet politique pour lequel la majorité départementale a été élue qui veut soutenir les entreprises créatrices d'emploi désireuses de s'implanter ou de se développer dans l'Oise, les initiatives d'animation commerciale et renforcer le partenariat avec les chambres consulaires, tout en tenant compte de la nécessité de contenir les dépenses au vu de la situation financière du département :

**I – AJUSTEMENTS DE CREDITS****Action 04-04-01 - Développement économique**

<b>AP</b>	<b>+ 126.500 €</b>
<b>Dépenses d'investissement sous AP</b>	<b>- 100.000 €</b>
<b>Dépenses d'investissement hors AP</b>	<b>- 500.000 €</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>- 90.000 €</b>

En AP abondement au titre du dispositif « aide à l'immobilier » pour soutenir d'ici la fin de l'année environ cinq à six dossiers d'entreprises créatrices de près de 80 emplois dans les cinq ans.

En crédits de paiement sous AP, dégagement de 100.000 € dans le cadre des discussions avec les établissements universitaires (Institut Lasalle, université technologique de Compiègne, ...) pour l'accompagnement de projets innovants, aucun projet n'ayant encore été défini en concertation avec ces structures.

En crédits de paiement hors AP, au titre du dispositif « avance remboursable », transfert de 100.000 € vers le dispositif « aide à l'immobilier » et dégagement de 400.000 € au vu des prévisions actualisées.

En dépenses de fonctionnement, dégagement de :

\* 50.000 € sur la réalisation d'études de filières sur le territoire départemental, aucune n'ayant encore été lancée sur l'année 2015 ;

\* 40.000 € sur l'animation économique (participation à des salons, ...) et le déploiement du plan d'action sur les tiers-lieux.

**Action 04-04-04 - Préservation et mise en valeur du patrimoine**

<b>Dépenses d'investissement sous AP</b>	<b>- 48.294 €</b>
--	-------------------

Dégagement d'un excédent de crédits de paiement sur AP antérieures à 2015 non individualisées.

**Action 04-04-07 – Autres plateformes aéroportuaires**

<b>Dépenses d'investissement sous AP</b>	<b>- 416.500 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>- 226.000 €</b>

Dégagement de crédits de paiement, correspondant aux tranches conditionnelles de travaux qui devaient être menées pour l'aérodrome du PLESSIS-BELLEVILLE, l'exploitant qui devait prendre en charge le coût des travaux à hauteur d'un tiers ainsi que le reversement de la taxe sur la valeur ajoutée supportée par le département en raison de ces travaux, n'ayant pu fournir de document attestant de sa capacité à lever les fonds nécessaires à la prise en charge de sa part de financement.

En corollaire, réduction à due proportion des recettes d'investissement et de la part de remboursement correspondant des recettes de TVA qui étaient escomptées de l'exploitant.

## II - DEROGATIONS DE REGULARISATION

### Action 04-04-04 - Préservation et mise en valeur du patrimoine

- **ACCORDE** compte tenu de la bonne foi manifeste des propriétaires privés concernés, les dérogations de régularisation pour les opérations décrites en **annexe 1** ;

- **RETIENT** en conséquence au titre du programme 04-04 et de ses actions (hors tourisme – cf. délibération 502) qui conduisent à retenir la situation décrite ci-après :

Programme/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
04-04	Développement de l'attractivité de l'Oise (pour partie)	2.294.186,14	38.043	3.085.721,79	104.000	17.888.526
04-04-01	Développement économique	1.116.419,40	-	1.392.254,51	-	8.102.140
04-04-04	Préservation et mise en valeur du patrimoine	43.767,00	-	909.358,00	-	3.526.386
04-04-05	CAUE	800.000,00	-	-	-	-
04-04-06	SMABT	214.000,00	-	599.318,14	-	5.510.000
04-04-07	Autres plates-formes aéroportuaires	10.000,00	37.039	-	104.000	750.000
04-04-08	Développement des usages numériques	110.000,00	1.004	184.791,14	-	-

- **APPROUVE** la liste des opérations (libellés et montants) jointe en **annexe 2**.

-----

Pour le Président et par délégation  
Le Préfet,  
Directeur général des services

Xavier PÉNEAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

#### REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015

#### SEANCE DU 15 JUILLET 2015

#### LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGOO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - M. SELLIER - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote** :

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. DUMONTIER à Mme FOYART,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. LOCQUET à Mme LEFEBVRE B.,
- M. MARCHAND à M. de VALROGER,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations **501** du **18 décembre 2014** et **301** du **25 juin 2015** ;

**VU** le rapport **301** du Président du conseil départemental et ses annexes :

#### **MISSION 01 - SOLIDARITE - ENFANCE ET FAMILLE**

**VU** l'avis favorable à la majorité de la 3<sup>ème</sup> commission,

**VU** l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**ADOPTÉ A LA MAJORITE**, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre, les conclusions suivantes :

---

- **PROCEDE** dans le prolongement des délibérations 501 du 18 décembre 2014 et 301 du 25 juin 2015 aux ajustements budgétaires suivants qui :

\* tiennent compte de la volumétrie des dossiers déjà subventionnés au cours du premier trimestre 2015 ;

\* consistent à faire des économies sur des dispositifs non essentiels et peu efficaces afin de dégager toutes les marges de manœuvre possibles pour les consacrer, à moyens constants, au programme politique sur la base duquel la majorité départementale a été élue.

### I – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

#### 1 - PROGRAMME 01-02 – PREVENTION PROMOTION SANTE – PMI

##### Action 01-02-04 – Agrément, suivi, accompagnement des assistants maternels et familiaux

Dépenses de fonctionnement - 150 €

Réduction de crédits au vu des subventions accordées aux associations d'assistants maternels.

##### Action 01-02-05 – Structures petite enfance : suivi et accompagnement

AP - 4.693,17 €

Désaffectation et dégagement d'AP antérieures à 2015 inutilisées ou correspondant à des opérations soldées ou terminées.

#### 2 - PROGRAMME 01-03 - PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

##### Action 01-03-04 – Prévention : adaptation et développement des dispositifs

Dépenses de fonctionnement - 7.250 €

Réduction de crédits au vu des subventions accordées aux associations dans le champ de la prévention.

##### Action 01-03-06 – MDA/Prévention spécialisée/ludothèque

Dépenses de fonctionnement - 13.940 €

Réduction consécutive à la décision de fermeture prise par la précédente majorité départementale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, des deux maisons des adolescents du département.

- **PRECISE** que d'autres actions collectives sont néanmoins mises en œuvre en direction des jeunes grâce au financement de structures, partenaires du conseil départemental.

## II – L'OISE SOLIDAIRE

- **DECIDE**, à la suite, dans le cadre de la mise en œuvre du programme politique sur lequel la nouvelle majorité départementale a été élue et plus particulièrement au titre de l'une de ses 6 thématiques intitulée « L'Oise solidaire » :

\* la suppression du dispositif de remise de sièges auto bébé aux familles qui ne relève pas du cœur de compétences du département en faveur de l'enfance et de la famille ;

\* la mise en place dans les conditions décrites ci-après, d'une nouvelle première intervention départementale en faveur de la petite enfance caractérisée par un plus grand soutien aux assistants maternels ;

- **PREND ACTE** que cette nouvelle mesure, rendue possible grâce aux ajustements budgétaires réalisés, devrait être accompagnée par d'autres mesures en direction de la petite enfance et des familles que le Président proposera à l'assemblée départementale lors du budget primitif 2016 ;

### **Action 01-02-05 – Structures petite enfance : suivi et accompagnement**

**Dépenses d'investissement hors AP**

**15.000 €**

- **DIT** qu'il s'agit d'encourager l'ouverture de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) par une aide à l'ouverture de ces équipements ;

- **PRECISE** que :

\* que cette aide d'un montant forfaitaire de 1.000 € par assistant maternel agréé pour l'exercice en MAM, sera versée à l'association constituée pour la gestion administrative et financière de la MAM afin de garantir le bénéfice des acquisitions ainsi réalisées à la MAM en cas de départ de l'assistant maternel et sera utilisée pour l'acquisition du premier équipement en matériels et mobiliers ;

\* son instruction est subordonnée au dépôt d'une demande auprès des services du pôle solidarité (bureau des subventions) et son versement conditionné à la production des factures dans un délai de 6 mois à compter de l'ouverture de la structure, pour un montant minimum équivalent au montant de l'aide forfaitaire susceptible d'être allouée à la MAM en fonction du nombre d'assistants maternels agréés ;

\* l'inscription de crédits correspond au montant estimé pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2015 par référence au nombre d'assistants maternels agréés MAM en 2014 (25) ;



- **RETIENT** en conséquence, au titre des programmes et actions de la mission 01 – Solidarité – Enfance et famille, la situation décrite ci-dessous :

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>01-01</b>	<b>Observatoire de la protection de l'enfance</b>	<b>48.757,64</b>	-	-	-	-
01-01-01	Observatoire départemental de protection de l'enfance	33.291,68	-	-	-	-
01-01-02	Suivi des politiques publiques	15.465,96	-	-	-	-
<b>01-02</b>	<b>Prévention promotion de la santé PMI</b>	<b>1.915.806,97</b>	<b>600.000,00</b>	<b>123.730,15</b>	-	<b>251.713,48</b>
01-02-01	Prévention médico-sociale	551.202,00	600.000,00	24.808,85	-	-
01-02-02	Prévention et promotion de la santé -parentalité	493.504,97	-	-	-	-
01-02-03	Périnatalité	11.000,00	-	-	-	-
01-02-04	Agrément suivi accompagnement assistants maternels	630.100,00	-	-	-	-
01-02-05	Structures petite enfance	230.000,00	-	98.921,30	-	251.713,48
<b>01-03</b>	<b>Protection de l'enfance et de la famille</b>	<b>87.711.076,96</b>	<b>1.910.000,00</b>	<b>352.833,70</b>	-	<b>178.532,00</b>
01-03-01	Enfants accueillis à l'ASE	4.146.682,65	1.910.000,00	-	-	-
01-03-02	Établissements et services habilités	52.385.165,28	-	76.133,70	-	178.532,00
01-03-03	Accueil familial	18.763.368,91	-	-	-	-
01-03-04	Prévention	2.097.610,22	-	-	-	-
01-03-05	Centre départemental de l'enfance et de la famille	9.589.000,00	-	276.700,00	-	-
01-03-06	MDA/prévention spécialisée /ludothèque	729.249,90	-	-	-	-
<b>TOTAL MISSION 01</b>		<b>89.675.641,57</b>	<b>2.510.000,00</b>	<b>476.563,85</b>	-	<b>430.245,48</b>

- **APPROUVE** la création d'une aide à l'ouverture de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) d'un montant forfaitaire de 1.000 € par assistant maternel agréé pour l'exercice en MAM, au bénéfice de l'association constituée pour la gestion administrative et financière de la MAM ;
  - **MET FIN** au dispositif siège auto bébé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
  - **ADAPTE** par conséquent, suivant l'**annexe 1**, le règlement départemental d'aide sociale à l'article PMI-FAMI-3 – Accompagnement à la parentalité ;
  - **APPROUVE** la liste des opérations (libellés et montants) jointe en **annexe 2**.
- 

**Pour le Président et par délégation  
Le Préfet,  
Directeur général des services**

**Xavier PÉNEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - M. SELLIER - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote** :

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. DUMONTIER à Mme FOYART,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. LOCQUET à Mme LEFEBVRE B.,
- M. MARCHAND à M. de VALROGER,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations **502** du **18 décembre 2014** et **302** du **25 juin 2015**,

**VU** le rapport **302** du Président du conseil départemental et ses annexes :

**MISSION 02 - SOLIDARITE - AUTONOMIE DES PERSONNES**

**VU** l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission,

**VU** l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**ADOpte A L'UNANIMITE**, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain s'abstenant, les conclusions suivantes :

---

- **PROCEDE** dans le prolongement des délibérations 502 du 18 décembre 2014 et 302 du 25 juin 2015, aux ajustements budgétaires suivants :

### I – PROGRAMME 02-01 - PERSONNES AGEES

#### Action 02-01-03 – Subventions aux établissements

**AP** - 282.416,12 €

Désaffectation et dégagement d'AP correspondant à des opérations terminées et soldées.

#### Action 02-01-05 – Soutien au réseau associatif et acteurs territoriaux

**Dépenses de fonctionnement** - 40.105 €

**AP** - 231.411 €

Réduction des crédits en fonctionnement au vu des dépenses engagées à ce jour et des dossiers restant à financer.

Désaffectation et dégagement d'AP correspondant à une prévision d'investissement à hauteur de 227.000 € inutilisée et pour le solde, à des AP antérieures à 2015 sur des opérations terminées et soldées.

#### Action 02-01-07 – Modernisation du maintien à domicile

**Dépenses de fonctionnement** - 45.800 €

Réduction des crédits pour tenir compte de la couverture par l'APA, du financement des activités de stimulation à domicile auprès de personnes âgées.

### II – PROGRAMME 02-02 PERSONNES HANDICAPEES

#### Action 02-02-07 – Soutien au réseau associatif et acteurs territoriaux

**Dépenses de fonctionnement** - 4.335 €

Réduction des crédits au vu des subventions allouées pour 2015 aux associations du secteur des personnes en situation de handicap.

- **RETIENT** en conséquence, au titre des programmes 02-01 et 02-02 et leurs actions de la mission 02, la situation décrite ci-après :

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>02-01</b>	<b>Personnes âgées</b>	<b>59.580.493,15</b>	<b>17.258.900</b>	<b>2.494.411</b>	<b>-</b>	<b>12.137.165,83</b>
02-01-01	Aide sociale en établissements	11.670.599,71	1.896.000	-	-	-
02-01-02	APA en établissements	20.285.258,56	50.000	-	-	-
02-01-03	Subventions aux établissements	-	-	2.472.181	-	11.732.970,65
02-01-04	APA à domicile	23.532.831,87	14.227.000	-	-	-
02-01-05	Soutien au réseau associatif et acteurs territoriaux	181.425,00	-	22.230	-	404.195,18
02-01-06	Accueil familial	131.000,00	-	-	-	-
02-01-07	Modernisation du maintien a domicile	1.025.092,42	405.900	-	-	-
02-01-08	Téléalarme téléassistance	1.027.200,00	680.000	-	-	-
02-01-09	Aide sociale à domicile	1.727.085,59	-	-	-	-
<b>02-02</b>	<b>Personnes handicapées</b>	<b>107.073.243,21</b>	<b>9.478.928</b>	<b>1.703.140</b>	<b>-</b>	<b>6.534.474,19</b>
02-02-01	Aide sociale en établissements	73.219.848,99	230.000	1.691.755	-	6.218.591,47
02-02-02	PCH en établissements	545.000,00	1.000	-	-	-
02-02-03	PCH à domicile	25.444.144,85	7.713.900	-	-	-
02-02-04	Services d'accompagnement	3.229,476,37	-	-	-	-
02-02-05	Accueil familial	1.640.000,00	-	-	-	-
02-02-06	MDPH	2.935,828,00	1.534.028	-	-	-
02-02-07	Soutien au réseau associatif et acteurs territoriaux	58.975,00	-	11.385	-	315.882,72
<b>TOTAL MISSION 02</b>		<b>166.653.736,36</b>	<b>26.737.828</b>	<b>4.197.551</b>	<b>-</b>	<b>18.671.640,62</b>

- **APPROUVE** la liste des opérations (libellés et montants) jointe en **annexe**.

-----

**Pour le Président et par délégation**  
**Le Préfet,**  
**Directeur général des services**

**Xavier PÉNEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - M. SELLIER - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. DUMONTIER à Mme FOYART,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. LOCQUET à Mme LEFEBVRE B.,
- M. MARCHAND à M. de VALROGER,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations **503** du **18 décembre 2014** et **303** du **25 juin 2015**,

**VU** la décision **V-04** du **14 avril 2014**,

**VU** la décision **III-09** du **22 juin 2015**,

**VU** le rapport **303** du Président du conseil départemental et ses annexes :

**MISSION 03 - SOLIDARITE - DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET FORMATION**

**VU** l'avis favorable à la majorité de la 3<sup>ème</sup> commission,

**VU** l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

**VU** l'amendement présenté en 3<sup>ème</sup> commission par M. PIA et adopté à l'unanimité visant à introduire dans le rapport 303 du Président un troisième paragraphe relatif au dispositif « Coup de pouce pour l'emploi » dans les mêmes termes que ceux proposés à la commission permanente (rapport III-06) du 13 juillet,

**VU** l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission sur cet amendement,

## **APRES AVOIR DELIBERÉ**

**SUR L'AMENDEMENT AINSI PROPOSÉ, ADOPTÉ A LA MAJORITÉ, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre, le groupe FN s'abstenant,**

**SUR LE RAPPORT AMENDÉ, ADOPTÉ A LA MAJORITÉ, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre, le groupe Front national - Rassemblement bleu marine s'abstenant,**

**RETIENT les conclusions suivantes :**

---

- **PROCEDE** dans le prolongement des délibérations 503 du 18 décembre 2014 et 303 du 25 juin 2015, à de nouveaux ajustements budgétaires (I)

- **APPROUVE** une série de nouvelles interventions (II) afin de mettre en œuvre le programme politique de la nouvelle majorité au titre de :

\* L'Oise des droits et des devoirs,

\* L'Oise solidaire ;

- **RETIENT** au titre du dispositif « Coup de pouce pour l'emploi » une série d'individualisations (III) tout en rappelant, au vu du bilan en demi-teinte de ce dispositif, la volonté du département de contenir ces dépenses non obligatoires auxquelles il sera mis fin progressivement, sous cette forme, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

## **I – AJUSTEMENT BUDGETAIRES**

### **1 - PROGRAMME 03-01 - PROXIMITÉ ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL**

#### **Action 03-01-03 – Soutien au réseau associatif et acteurs territoriaux**

<b>AP</b>	<b>- 875,17 €</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>+ 18.000,00 €</b>

Abondement de crédits en fonctionnement afin de pouvoir faire face à des sollicitations possibles arrivant dans le courant de l'année, dont 10.000 € par transfert de l'action 03-01-07 ci-après.

Désaffectation et dégagement d'AP antérieures à 2015 correspondant à des opérations terminées et soldées.

#### **Action 03-01-05 – Politique du logement**

<b>AP</b>	<b>- 9.926 €</b>
-----------	------------------

Désaffectation et dégagement d'AP antérieures à 2015 correspondant à des opérations terminées et soldées.

**Action 03-01-06 – Actions d’insertion et qualification professionnelle**

**Dépenses de fonctionnement - 50.000 €**

Réduction de crédits initialement reportés pour le règlement des Mesures d’Accompagnement Judiciaires (MAJ) confiées à l’Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de l’Oise.

**Action 03-01-07 – Actions collectives**

**Dépenses de fonctionnement - 10.000 €**

Transfert de crédits vers l’action 03-01-03, compte tenu du niveau prévisionnel des actions collectives organisées sur les territoires jusqu’à la fin de l’année.

**2 - PROGRAMME 03-02 - EMPLOI ET FORMATION**

**Action 03-02-01 – Contrats aidés : soutien au retour à l’emploi des bénéficiaires du RSA et aux emplois d’avenir (« Coup de pouce pour l’emploi »)**

**Dépenses de fonctionnement - 1.103.250 €**

Réduction de crédits :

- à hauteur de 553.250 €, au vu bilan financier 2014 de la convention de gestion financière des contrats aidés passée avec l’Agence de Services et de Paiements (ASP) ;

- à hauteur de 170.000 €, pour tenir compte des contrats aidés rompus ou qui n’ont donné lieu à aucun recrutement par les employeurs éligibles dans le cadre du dispositif « Coup de pouce pour l’emploi » ;

- à hauteur de 380.000 € au titre du dispositif « Coup de pouce pour l’emploi compte tenu :  
→ du recalibrage du nombre de contrats aidés qui seront conclus au titre de 2015, les crédits restants devant permettre le financement de :

- \* 20 contrats initiaux de type CUI-CAE ;
  - \* 16 nouveaux postes de type CIE-CIE starter ;
  - \* 18 nouveaux contrats de génération ;
- de l’abandon par l’Etat des emplois francs ;

- **PRECISE** qu’une partie de cette enveloppe, soit 120.000 €, servira à financer le « bus pour l’emploi et la formation » dans les conditions décrites ci-dessous.

**II – L’OISE DES DROITS ET DES DEVOIRS – L’OISE SOLIDAIRE**

- **APPROUVE** dans les conditions décrites ci-après, dans le cadre de la mise en œuvre du programme politique sur lequel la nouvelle majorité départementale a été élue et plus particulièrement au titre de 2 de ses 6 thématiques intitulées « L’Oise des droits et des devoirs » et « L’Oise solidaire » et aussi parce qu’elles répondent à un nécessaire équilibre entre les droits et devoirs auxquels l’Allocataire du Revenu de Solidarité Active (ARSA) et le département s’obligent au travers du contrat d’engagement réciproque, la création de deux nouveaux dispositifs :

- \* **la mise en place d’une cellule anti-fraude,**
- \* **la mise en service du « bus pour l’emploi et la formation ».**



## 1- la cellule anti-fraude

- **DIT** que cette cellule qui sera installée à très court terme :
  - \* aura pour mission de s'assurer du respect des engagements auxquels l'ARSA a souscrits afin d'optimiser les sommes allouées à l'allocation du RSA ;
  - \* sera dotée de ressources, l'équivalent de 3 ETP (par redéploiement de personnels dans la mesure du possible) et de moyens informatiques, étant précisé qu'un renforcement des liens avec la CAF est également indispensable ;
- **PRECISE** que :
  - \* ce projet, en cours d'élaboration, s'appuiera sur l'expérience d'autres départements déjà engagés dans cette voie afin de pouvoir bénéficier d'un transfert de compétences dans ce domaine ;
  - \* ce dispositif pourrait permettre à ce stade, selon les estimations de la Caisse d'allocations Familiales (CAF) de l'Oise, de récupérer entre 1,5 à 2 % du montant total de l'allocation RSA servie et représenter une somme de 1,6 à 2,4 M€ ;
- **INSTITUE** d'ores et déjà, dans un souci de concertation et de traitement homogène des situations sur l'ensemble du département, une **commission anti-fraude** qui décidera de la forme de la sanction à appliquer si la fraude est avérée (dépôt de plainte, amende administrative, suppression du RSA) ;
- **DELEGUE** à la commission permanente l'ensemble des attributions consistant à fixer les modalités du dispositif anti-fraude, notamment :
  - \* la fixation d'une grille départementale définissant le montant de l'amende administrative appliquée selon le montant de l'indu ;
  - \* l'adaptation du Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) en fonction des modalités de lutte contre la fraude qui seront fixées.

## 2 – « le bus pour l'emploi et la formation »

### Action 03-02-03 – Actions d'insertion et de qualification professionnelle

Dépenses d'investissement hors AP	+ 60.000 €
Dépenses de fonctionnement	+ 60.000 €

- **MET EN SERVICE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015**, afin de faciliter l'accueil et l'orientation des publics qui se trouvent dans une démarche de projet professionnel, « **le bus pour l'emploi et la formation** » ;
- **RETIENT** le périmètre du canton de BEAUVAIS 2 pour expérimenter cette initiative ;
- **DIT** à cet effet, que cette action vise à apporter une première réponse aux attentes des publics accueillis et à atteindre les publics non connus des maisons départementales de la solidarité, des missions locales ou de pôle emploi ;
- **PRECISE** que :
  - \* la détermination du nombre et profils des personnels chargés de l'animation de bus se fera au fur et à mesure de l'avancée du projet, par redéploiement ;
  - \* les crédits inscrits correspondant d'une part à l'acquisition et à l'aménagement du véhicule en l'absence de véhicule existant susceptible d'être équipé et d'autre part, à son fonctionnement pour les derniers mois de l'année 2015 ;

- **PREND ACTE** que cette expérimentation fera l'objet d'un pilotage aux fins, le cas échéant, de réorienter cette action et d'envisager son extension à d'autres cantons et donnera lieu à évaluation dont la commission permanente sera tenue informée.

### III – COUP DE POUCE POUR L'EMPLOI - INDIVIDUALISATIONS

- **PREND ACTE** du bilan de l'opération « coup de pouce pour l'emploi » engagée depuis janvier 2011 joint en **annexe 2** ;

- **RAPPELLE**, au vu de ce bilan en demi-teinte, de la volonté du département de contenir ces dépenses non obligatoires qui ne présentent pas un caractère essentiel dans la mesure où compte tenu des financements appliqués, les employeurs auraient de toute façon eu recours à ces contrats aidés ;

- **APPROUVE** la composition du comité de pilotage jointe en **annexe 3** réuni le 24 juin 2015 pour examiner l'ensemble des dossiers en instance au sein du pôle solidarité portant sur de nouveaux contrats aidés d'une durée de 6 mois sur lesquels les recrutements interviennent au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 et sur des renouvellements tous largement antérieurs à cette même date ;

- **PRECISE** que :

\* les demandes de renouvellement arrivées après le 24 juin 2015, bénéficieront d'une subvention proportionnelle au nombre de mois restants (par exemple, 4 mois de subvention pour un dossier à renouveler au 1<sup>er</sup> septembre 2015) sous réserve du contrôle de leur éligibilité par les services de la direction de la cohésion sociale et de l'insertion avant leur examen par la commission permanente ;

\* les demandes de renouvellement non sollicitées par les employeurs ne feront l'objet d'aucune subvention, même si les crédits sont inscrits au budget ;

- **APPROUVE** sur ces bases le soutien financier du département et procède aux individualisations correspondantes, sur proposition du comité de pilotage, conformément à la décision V-04 du 14 avril 2014 fixant le cadre de référence de l'intervention du département en matière de contrats aidés :

1 - Au titre des CUI-CAE

- suivant l'**annexe 4**, 4 nouveaux CUI-CAE présentés par des collectivités territoriales employeurs pour un montant global de 17.931,44 € ;

- suivant l'**annexe 5**, 5 nouveaux CUI-CAE présentés par des organismes de droit privé à but non lucratif pour un montant de global 22.414,30 € ;

- suivant l'**annexe 6**, 1 renouvellement pour 6 mois présenté par une collectivité territoriale employeur pour un montant de 3.362,14 € ;

- suivant l'**annexe 7**, 2 renouvellements pour 6 mois présentés par un organisme de droit privé à but non lucratif pour un montant de 6.724,28 € ;

- **APPROUVE** les termes joints en **annexe 8** de la convention type relative aux CUI-CAE sur la base desquels seront formalisés les engagements des employeurs et du département dont la date de validité expire au 31 décembre 2015 et d'autoriser le Président à signer sur ces bases les conventions à intervenir.

## 2 - Au titre des CUI EMPLOIS D'AVENIR

- suivant l'**annexe 9**, 19 renouvellements présentés par 15 collectivités territoriales (communes – EPCI) employeurs pour un montant total de 42.237,95 € ;

- suivant l'**annexe 10**, 11 renouvellements présentés par 9 organismes de droit privé à but non lucratif employeurs pour un montant total de 7.972,20 € ;

- **APPROUVE** les termes joints en **annexe 11** de la convention type relative aux CUI-Emplois d'avenir sur la base desquels seront formalisés les engagements des employeurs et du département dont la date de validité expire au 31 décembre 2015 et d'autoriser le Président à signer sur ces bases les conventions à intervenir.

## 3 - Au titre des CUI CONTRATS DE GENERATION

- suivant l'**annexe 12**, 1 recrutement opéré pour 1 entreprise employeur éligible pour un montant de 1.000 € ;

- **APPROUVE** les termes joints en **annexe 13** de la convention type relative aux CUI-Contrats de génération sur la base desquels seront formalisés les engagements des employeurs et du département dont la date de validité expire au 31 décembre 2015 et d'autoriser le Président à signer sur ces bases les conventions à intervenir.

- **PRECISE** que l'incidence financière sera prélevée sur l'action 03-02-01 – Contrats aidés : Soutien au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et aux emplois d'avenir « Coup de pouce pour l'emploi » et imputée sur le chapitre 65 articles 65734 et 6574.

- **RETIENT** en conséquence, au titre des programmes 03-01 à 03-03 et actions de la mission 03, la situation décrite ci-après :

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>03-01</b>	<b>Proximité et développement social territorial</b>	<b>7.322.689,84</b>	-	<b>250.825,00</b>	-	<b>798.910,77</b>
03-01-01	Prévention	598.039,46	-	-	-	-
03-01-02	Actions d'insertion sociale	2.549.480,06	-	-	-	-
03-01-03	Soutien au réseau associatif et acteurs territoriaux	1.398.887,82	-	100.825,00	-	106.783,77
03-01-04	Fonds de solidarité	750.000,00	-	-	-	692.127,00
03-01-05	Politique du logement	1.630.000,00	-	150.000,00	-	-
03-01-06	Tutelles et mesures d'accompagnement social personnalisé	381.282,50	-	-	-	-
03-01-07	Actions collectives	15.000,00	-	-	-	-
<b>03-02</b>	<b>Emploi et formation</b>	<b>116.591.991,54</b>	<b>57.455.348,60</b>	<b>60.000,00</b>	-	-
03-02-01	Contrats aidés : soutien au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et aux emplois d'avenir (« coup de pouce pour l'emploi »)	4.002.500,54	131.000,00	-	-	-

03-02-02	Accompagnement à l'insertion professionnelle des publics	10.598,50	-	-	-	-
03-02-03	Actions d'insertion et de qualification professionnelle	3.236.607,28	-	60.000,00	-	-
03-02-04	Prestations RSA	109.342.285,22	57.324.348,60	-	-	-
<b>03-03</b>	<b>Economie solidaire</b>	<b>2.000.791,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
03-03-01	Insertion par l'activité économique	2.000.791,00	-	-	-	-
<b>TOTAL MISSION 03</b>		<b>125.915.472,38</b>	<b>57.455.348,60</b>	<b>310.825,00</b>	<b>-</b>	<b>798.910,77</b>

- **APPROUVE** la liste des opérations (libellés et montants) jointe en **annexe 1**.

-----

**Pour le Président et par délégation  
Le Préfet,  
Directeur général des services**

**Xavier PÉNEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - M. DUMONTIER - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. LOCQUET - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - M. SELLIER - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. MARCHAND à M. DUMONTIER,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations **401** des **18 décembre 2014** et **25 juin 2015**,

**VU** le rapport **401** du Président du conseil départemental et son annexe :

**MISSION 07 - EDUCATION ET JEUNESSE - PROGRAMME 07-01 - PATRIMOINE IMMOBILIER D'ENSEIGNEMENT**

**VU** l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission,

**VU** l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**ADOpte A LA MAJORITE**, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre, les conclusions suivantes :

- **PROCEDE**, dans le prolongement des délibérations 401 des 18 décembre 2014 et 25 juin 2015, à de nouveaux ajustements budgétaires, qui sont la conséquence de la situation financière du département révélée par un récent audit impliquant que le département réduise sans attendre un certain nombre de dépenses, soit en les différant, soit en les interrompant ;

- **AJOUTE** toutefois, que ces mesures n'affectent pas les conditions d'accueil et de travail des collégiens.

### Action 07-01-01 – Construction, extension, réhabilitation

**AP**

**- 7.007.817,30 €**

Désaffectation et dégagement d'AP consécutifs :

- d'une part, au sursis à la construction de 5 préaux prévus respectivement dans les collèges F. Bac à COMPIÈGNE, Léonard de Vinci à SAINTE-GENEVIÈVE, Lucie et Raymond AUBRAC à PONT-SAINTE-MAXENCE, A. Lefranc à LASSIGNY et de Marly à RIBÉCOURT ;

- d'autre part, à l'interruption de la construction des internats aux collèges A. France à MONTATAIRE et H. Baumont à BEAUVAIS, dans la mesure où les financements de l'Etat nécessaires au fonctionnement de ces deux structures sont aujourd'hui menacés, à l'instar de son net désengagement constaté pour l'internat de NOYON.

### Action 07-01-02 – Maintenance

**Dépenses d'investissement hors AP**

**50.000 €**

Installation à titre expérimental, faisant écho au programme de la nouvelle majorité départementale « l'Oise protectrice », d'un dispositif de vidéo protection au collège Jean-Jacques Rousseau à CREIL, objet ces dernières années, de nombreuses intrusions et actes de vandalisme.

- **RETIENT** en conséquence, au titre du programme 07-01 et de ses 2 actions la situation décrite ci-après :

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
07-01	Patrimoine immobilier d'enseignement	1.516.294,06	262.429,30	18.252.081,13	2.045.251,50	191.868.884,27
07-01-01	Construction Extension Réhabilitation	-	-	4.809.250,29	36,48	94.815.623,60
07-01-02	Maintenance	1.516.294,06	262.429,30	13.442.830,84	2.045.215,02	97.053.260,67

- **APPROUVE** la liste des opérations (libellés et montants) jointe en **annexe**.

---

**Pour le Président et par délégation  
Le Préfet,  
Directeur général des services**

**Xavier PÉNEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. LOCQUET - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - M. SELLIER - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. DUMONTIER à Mme FOYART,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. MARCHAND à M. de VALROGER,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations **405** du **15 décembre 2015**, **402** et **403** du **18 décembre 2014** et **402** du **25 juin 2015**,

**VU** le rapport **402** du Président du conseil départemental et ses annexes :

**MISSION 07 - EDUCATION ET JEUNESSE - PROGRAMMES 07-02 SOUTIEN AUX ACTEURS DU TERRITOIRE, 07-03 ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET 07-04 COLLEGE NUMERIQUE ET DEVELOPPEMENT DES USAGES**

**VU** l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission,

**VU** l'avis conforme de la commission finances et évaluation,



## APRES EN AVOIR DELIBERE

**ADOpte A LA MAJORITE**, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre, les conclusions suivantes :

---

### I – AJUSTEMENTS DE CREDITS

- **PROCEDE** dans le prolongement des délibérations 402 et 403 du 18 décembre 2014 et 402 du 25 juin 2015 à de nouveaux ajustements budgétaires, qui témoignent de la mobilisation d'ores et déjà engagée pour réduire, rationaliser et optimiser les dépenses du département chaque fois que cela est possible.

#### 1 - PROGRAMME 07 – 02 – SOUTIEN AUX ACTEURS DU TERRITOIRE

##### Action 07-02-01 – Dépenses obligatoires des collèges publics

Dépenses de fonctionnement - 10.851,32 €

##### Action 07-02-11 – Actions éducatives et jeunesse

Dépenses de fonctionnement + 10.851,32 €

Ajustement technique sans incidence financière pour tenir compte d'un transfert intervenu entre ces deux actions pour ne pas retarder l'acquisition en cours des Equipements de Protection Individuelle (EPI) des agents TEPLÉ.

##### Action 07-02-11 – Actions éducatives et jeunesse

Dépenses de fonctionnement - 20.000 €

Réduction de crédits au vu de la volumétrie des dossiers déjà instruits et restant à venir au titre de l'aide au BAFA/BAFD.

#### 2 - PROGRAMME 07 – 03 – ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

##### Action 07-03-01 – Bourses d'enseignement

Dépenses d'investissement - 10.000 €

Réduction de crédits au vu du nombre de dossiers instruits et des projections sur l'exercice 2015 au titre des prêts d'honneur aux étudiants.

## II – AJUSTEMENT DU DISPOSITIF DE L'AIDE DEPARTEMENTALE A LA RESTAURATION SCOLAIRE (ADRS)

### Action 07-03-02 – Services d'hébergement

Dépenses de fonctionnement - 26.000 €

- **PROCEDE** au transfert de 26.000 € vers l'action 07-00-01 (gérée par le pôle en charge des ressources humaines) pour le règlement de vacances aux personnels chargés, au sein des établissements scolaires ou des services comptables de l'Oise, de la gestion de l'ADRS.
- **PRECISE** que cette mesure constitue une reconnaissance du travail ainsi mené pour la collectivité départementale par ces personnels, depuis 2012.

### III – « L'OISE DES DROITS ET DES DEVOIRS » ET « L'OISE DYNAMIQUE »

- **MET EN PLACE**, dans le cadre de la mise en œuvre du programme politique sur lequel la nouvelle majorité départementale a été élue et plus particulièrement au titre de 2 de ses 6 thématiques intitulées « L'Oise des droits et des devoirs » et « L'Oise dynamique », de nouveaux dispositifs en faveur de la jeunesse isarienne dans les conditions décrites ci-après :

- \* le **Pass Permis Citoyen** ;

- \* « la citoyenneté illustrée » ;

- \* le **concours de l'éloquence**, le **concours défi-robot**, le **concours Médiacoll'** et le **concours Les p'tits futés**, au profit des collégiens des 80 collèges publics et privés de l'Oise afin de valoriser leur potentiel et leurs capacités novatrices avec ces concours récompensés par des prix d'excellence lors de la « Semaine de l'excellence » qui est susceptible d'être organisée fin 2016 ;

- **PROCEDE** à ce titre aux inscriptions de crédits correspondantes :

### Action 07-02-11 – Actions éducatives et jeunesse

Dépenses de fonctionnement + 618.780 €

1 - le Pass permis citoyen (600.000 €)

- **DIT** que le permis de conduire constitue à l'heure actuelle un atout incontestable et un véritable levier pour l'emploi et la formation et que son obtention nécessite des moyens financiers parfois hors de portée de certaines familles ;

- **SOULIGNE** que l'accompagnement des jeunes isariens dans le financement de leur permis de conduire (permis B) est une des grandes priorités que le conseil départemental s'est fixé, avec une volonté double : d'une part, être aux côtés des jeunes pour financer ce passeport facilitant l'insertion professionnelle et d'autre part, renforcer l'esprit citoyen et développer du lien social, en créant un droit associé à un devoir.

- **PRECISE** que cette aide de 600 € sera accordée aux jeunes Oisiens âgés de 18 à 19 ans révolus (20 ans moins un jour), en contrepartie de la réalisation d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association partenaire du dispositif « Pass Permis Citoyen » ;

- **CONSIDERE** en effet que cette aide ne peut pas et ne doit pas être assimilée à de l'assistantat mais que son droit à en bénéficier justifie un devoir en retour, au profit de l'intérêt général ;

- **AJOUTE**, selon que le jeune effectuera ou non sa contribution citoyenne au sein des services départementaux, qu'une convention de partenariat bipartite, tripartite ou multipartite interviendra entre le département, le bénéficiaire de l'aide et l'organisme d'accueil, le cas échéant. Une convention viendra également lier le département et l'auto-école, si besoin ;
- **APPROUVE** le règlement de ce nouveau dispositif joint en **annexe 1** ;
- **DELEGUE** à la commission permanente l'attribution consistant à statuer sur toute situation particulière et à amender en tant que de besoin ledit règlement ;
- **AGREE** les termes joints en **annexes 2 à 5** des conventions types correspondantes et **AUTORISE** le Président à signer sur ces bases les conventions à intervenir avec les jeunes et partenaires concernés ;
- **DIT** que ce dispositif entre en vigueur à compter de la date à laquelle la présente délibération revêt un caractère exécutoire et **ANNULE** à compter de cette même date, l'aide de 400 € précédemment accordée sous conditions de ressources et sans contrepartie, arrêtée par délibération 405 du 15 décembre 2005 et confirmée par délibération 403 du 18 décembre 2014.

## 2- « La citoyenneté illustrée »

(18.380 €)

- **RAPPELLE** que la transmission des valeurs et des principes fondamentaux de la République est un devoir de tout citoyen et un enjeu dans l'éducation d'un enfant pour comprendre que la devise liberté, égalité, fraternité ne se limite pas à trois mots visibles un peu partout ;
- **DIT** que plus que jamais, tout ce que revêt cette devise doit être expliqué, développé, partagé avec l'enfant pour qu'il prenne conscience :
  - \* que la citoyenneté s'applique bien à chacun et au quotidien,
  - \* de sa responsabilité dans la transmission de cette même culture républicaine ;
- **AJOUTE** que ce nouveau dispositif éducatif spécifique à la citoyenneté intitulé « La citoyenneté illustrée », mis en place dès septembre 2015 en partenariat avec l'Education nationale, est proposé à tous les établissements publics et privés sous contrat d'association dans le cadre d'un appel à projets et a pour objet de :
  - \* sensibiliser les collégiens à la notion de citoyenneté et leur transmettre les valeurs républicaines,
  - \* inciter la mise en œuvre de projets portés par les enseignants avec les collégiens autour d'une liste de mots en lien avec la citoyenneté,
  - \* créer un dictionnaire et une exposition enrichis d'année en année sur la base des travaux des élèves,
  - \* proposer aux collèves le dictionnaire et l'exposition préalablement créés afin de sensibiliser des élèves de 6<sup>ème</sup> de l'année scolaire suivante, à la citoyenneté et aux valeurs républicaines.
- **PRECISE** que :
  - \* cet appel à projets conduira les collèves à mettre en œuvre un projet autour d'un mot clé lié à la citoyenneté, que chaque projet retenu par un comité de pilotage (au plus 20 projets), bénéficiera notamment d'un accompagnement financier de 600 € et donnera lieu à la création d'un webmagazine, enfin qu'un dictionnaire et une exposition itinérante animée seront composés à partir de l'ensemble des « unes » des webmagazines et bénéficieront aux élèves des classes de 6<sup>ème</sup> des établissements impliqués sur l'année scolaire 2016-2017 ;
  - \* le crédit inscrit correspond aux dotations à verser aux collèves pour les projets retenus ainsi qu'à l'accompagnement à la prise en mains de l'application nécessaire au webmagazine et à l'acquisition de la licence afférente.

### 3 - Le concours de l'éloquence

(400 €)

- **DIT** que l'éloquence est une qualité qui peut devenir un réel atout dans leur vie de jeune, d'élève et de futur professionnel ;

- **PRECISE** que ce concours mis en œuvre dès septembre 2015, afin de découvrir des collégiens talentueux qui s'illustrent dans l'art de s'exprimer avec aisance et persuasion sur une thématique définie par le conseil départemental :

♦ sera proposé aux collégiens des établissements publics et privés sous contrat d'association de l'Oise, avec pour objectifs :

\* d'identifier les collégiens qui se distinguent par leur aptitude à s'exprimer et à maîtriser un sujet,

\* de permettre aux collégiens de s'exprimer librement sur un thème annuel en lien avec la citoyenneté,

\* de donner la possibilité aux collégiens finalistes de se perfectionner lors d'un stage, à l'exercice de la parole, la diction, la communication non verbale, la gestion du stress...

♦ ciblera deux catégories, les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> d'une part, les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> d'autre part, sans limite du nombre d'inscriptions par établissement ;

♦ à l'issue d'épreuves de sélection (exposé de quelques minutes par chaque candidat) devant un jury, les 12 meilleurs seront retenus (6 maximum par catégorie) ; ceux-ci bénéficieront d'un stage de perfectionnement de 2 jours avec un professionnel et se rencontreront pour l'épreuve finale à l'hôtel du département dans le cadre de débats organisés pour déterminer les meilleurs orateurs du département ;

- et que le crédit inscrit correspond à l'enregistrement du règlement du concours auprès d'un huissier.

### Action 07-04-02 – Contenus numériques / projets éducatifs numériques

#### Dépenses de fonctionnement

+ 1.200 €

- **CREE** dans les conditions décrites ci-après, afin de soutenir l'Oise dynamique dans une société où le numérique fait partie intégrante de l'environnement des élèves et où les pratiques pédagogiques intègrent de plus en plus les outils informatiques et les ressources numériques, **trois concours** qui pourraient être mis en œuvre dès septembre 2015, avec pour objectif de promouvoir la créativité, l'innovation et les connaissances des collégiens dans ce domaine :

#### 1 - Le concours « Défi-Robot »

(400 €)

- **DIT** que ce concours visant à susciter des vocations d'ingénieurs et de techniciens en confrontant les élèves à la réalité de la programmation robotique par la création de robot en lien avec l'enseignement de technologie et avec une épreuve commune, s'adresse aux établissements publics et privés sous contrat d'association du département ;

- **PRECISE** que :

♦ ce concours doit permettre aux collégiens :

\* d'utiliser les connaissances acquises au collège en mathématiques, physique, SVT, technologie, français ;

\* de travailler en équipe autour d'un projet pour :

. mettre au point un robot destiné à accomplir une épreuve particulière,

- . établir un compte-rendu numérique de présentation du projet,
  - . présenter à l'oral le projet et sa mise en place,
  - . faire concourir le robot avec ceux d'autres collèges lors d'une rencontre commune.
- ♦ chaque collège prendra en charge les frais liés à la réalisation de son/ses projet(s) et le département l'organisation du concours et de la rencontre finale ;
  - ♦ chaque établissement pourra présenter au maximum 2 équipes (classe, club...), chacune encadrée par un enseignant référent ;
  - ♦ chaque équipe concourante devra :
    - établir un dossier de présentation de son projet (conception, réalisation, test..) sur un support numérique (film/site internet ou blog/webmagazine) avec un résumé en anglais et le présenter à l'oral devant un jury. Une attention particulière sera portée sur l'orthographe et l'éloquence des candidats ;
    - participer à une ou plusieurs des épreuves robotiques utilisant des particularités différentes (optique, infrarouge, pression...) et une programmation adaptée.
  - ♦ les finalistes sélectionnés (20 maximum) à l'issue des auditions se rencontreront pour l'ultime épreuve en juin 2016 ;
  - ♦ le crédit inscrit correspond correspond à l'enregistrement du règlement du concours auprès d'un huissier.

## **2 - Le concours « Média'coll »**

**(400 €)**

- **DIT** que, grands utilisateurs de multimedia, les collégiens vont passer de la consommation à la création d'un support multimedia (vidéo, blog, webmagazine) pour les collègues et se confronter au vote du public et que ce concours d'excellence qui s'adresse aux élèves de 5ème et de 4ème des établissements publics et privés sous contrat d'association de l'Oise, a pour objectif :
  - \* de faire appel aux connaissances acquises au collège en pluridisciplinarité (réflexion, créativité, éloquence) sur une thématique fixée par la collectivité ;
  - \* de travailler en équipe autour d'un projet pour :
    - . créer un support numérique sur le thème de l'année,
    - . présenter à l'oral le projet et sa mise en place,
    - . exposer la méthode d'utilisation de leur support pour sensibiliser les élèves à l'éducation aux medias ;
- **PRECISE** que :
  - \* le concours comportera 3 catégories : Web Magazine, Vidéo et Site internet ;
  - \* les projets présélectionnés par le jury sur critères pré définis et spécifiques d'une part, pour le Web Magazine et le site Internet et d'autre part, pour la vidéo feront l'objet d'une présentation orale par les élèves ;
  - \* les médias lauréats (2 par catégorie maximum) à l'issue des auditions par le jury en juin 2016 feront l'objet d'un vote en ligne par les parents ; le lancement de la campagne de vote des internautes interviendra en juillet et la clôture des votes fin septembre, date à laquelle le « Prix des Internautes » sera désigné ;
  - \* le crédit inscrit correspond à l'enregistrement du règlement du concours auprès d'un huissier.

**3 - Le concours « Les p'tits futés »****(400 €)**

- **DIT** que ce concours de culture générale ouvert à tous les collégiens des établissements publics et privés de l'Oise, a pour objectif de permettre aux élèves de tester leurs connaissances et de se mesurer aux autres collégiens du département ;

- **PRECISE** que :

\* l'accès en sera unique : le site départemental [www.peo60.fr](http://www.peo60.fr);

\* ce concours d'excellence comportera 4 catégories, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ;

\* le contenu du quiz, sous forme d'exercices, sera extrait de l'outil d'aide aux devoirs auquel le conseil départemental abonne tous les collégiens de l'Oise : l'Espace Numérique Pédagogique (ENP) ;

\* le concours se déroulera en 2 étapes :

- Etape 1 : Présélection avec une participation à domicile en janvier/février 2016 : les collégiens qui auront obtenu les meilleurs résultats dans chaque catégorie seront retenus pour participer à la finale ;

- Etape 2 : Finale en mai 2016 lors d'un regroupement sur un lieu unique : les lauréats seront désignés à l'issue d'une épreuve organisée en présentiel à BEAUVAIS sur un site à définir en fonction du nombre de finalistes ;

\* le crédit inscrit correspond à l'enregistrement du règlement du concours auprès d'un huissier.

- **RETIENT** en conséquence, au titre des programmes 07-02, 07-03 et 07-04 et de leurs actions la situation décrite ci-après :

Programmes/ Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>07-02</b>	<b>Soutien aux acteurs du territoire</b>	<b>14.041.148,68</b>	<b>287.757</b>	<b>545.789,86</b>	<b>3.956.588</b>	-
07-02-01	Dotations obligatoires collèges publics	10.656.148,68	-	545.789,86	-	-
07-02-03	Dotations obligatoires collèges privés	3.385.000,00	189.939	-	-	-
07-02-10	DDEC et autres participations	-	97.818	-	3.956.588	-
<b>07-03</b>	<b>Accompagnement des familles</b>	<b>2.400.000,00</b>	<b>5.060.000</b>	-	-	-
07-03-02	Services d'hébergement	2.400.000,00	5.060.000	-	-	-
<b>TOTAL DEPENSES OBLIGATOIRES</b>		<b>16.441.148,68</b>	<b>5.347.757</b>	<b>545.789,86</b>	<b>3.956.588</b>	-

Programmes/ Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>07-02</b>	<b>Soutien aux acteurs du territoire</b>	<b>4.707.203,13</b>	<b>10.000</b>	<b>660.899,00</b>	<b>-</b>	<b>3.508.937,47</b>
07-02-02	Dépenses de soutien - collèges publics	413.732,43	10.000	-	-	-
07-02-04	Dépenses de soutien - collèges privés	57.000,00	-	580.000,00	-	3.508.937,47
07-02-05	Aide à la préscolarisation en zone rurale	1.500.000,00	-	-	-	-
07-02-06	Projets éducatifs locaux (PEL)	149.800,00	-	-	-	-
07-02-07	Soutien aux activités périscolaires	380.285,00	-	-	-	-
07-02-08	Soutien aux associations du domaine de l'éducation	254.150,00	-	80.899,00	-	-
07-02-11	Actions éducatives et jeunesse	1.952.235,70	-	-	-	-
<b>07-03</b>	<b>Accompagnement des familles</b>	<b>1.937.000,00</b>	<b>-</b>	<b>90.000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
07-03-01	Bourses d'enseignement	1.270.000,00	-	90.000,00	-	-
07-03-02	Service d'hébergement	526.000,00	-	-	-	-
07-03-03	Prix scolaires	140.000,00	-	-	-	-
07-03-04	Frais d'insertion	1.000,00	-	-	-	-
<b>07-04</b>	<b>Collège numérique et développement des usages</b>	<b>1.065.946,52</b>	<b>-</b>	<b>3.267.850,97</b>	<b>-</b>	<b>14.859.935,20</b>
07-04-01	Ordi60 et ressources numériques	203.900,00	-	2.339.470,03	-	14.859.935,20
07-04-02	Développement des usages numériques	862.046,52	-	928.380,94	-	-
<b>TOTAL DEPENSES VOLONTAIRES</b>		<b>7.710.149,65</b>	<b>10.000</b>	<b>4.018.749,97</b>	<b>-</b>	<b>18.368.872,67</b>

- **AGREE** le versement de vacations aux personnels chargés, au sein des établissements scolaires ou des services comptables de l'Oise, de la gestion de l'Aide Départementale à la Restauration Scolaire (ADRS) ;

- **PRECISE** que ces vacations sont fixées à 1,30 € par dossier traité et par trimestre, à compter de l'année scolaire 2014-2015 ;

- **APPROUVE** la création dans les conditions décrites ci-dessus des nouveaux dispositifs suivants :

\* le « Pass permis citoyen » ainsi que le règlement afférent (**annexe 1**) et les 4 conventions types (**annexe 2 à 5**) ;

\* la citoyenneté illustrée ;

\* les concours, d'éloquence, « Défi-robot », « Média'coll » et « Les p'tits futés » ;

- **ANNULE**, par conséquent, à compter du 16 juillet 2015, la délibération 405 du 15 décembre 2005 confirmée par délibération 403 du 18 décembre 2014 instaurant l'aide de 400 € pour le permis de conduire ;

- **DELEGUE** à la commission permanente les attributions suivantes :

\* modifier, en tant que de besoin, le règlement départemental relatif à la restauration et à l'hébergement scolaires,

\* amender, en tant que de besoin, le règlement du Pass permis citoyen,

\* arrêter la composition des comités de pilotage, jurys, règlements de concours et plus généralement les modalités de mise en œuvre des nouveaux dispositifs (la citoyenneté illustrée et les 3 concours précités) ;

- **APPROUVE** la liste des opérations (libellés et montants) jointe en **annexe 6**.

---

**Pour le Président et par délégation  
Le Préfet,  
Directeur général des services**

**Xavier PÉNEAU**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGOO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. LOCQUET - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - M. SELLIER - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. DUMONTIER à Mme FOYART,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. MARCHAND à M. de VALROGER,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations **602** du **18 décembre 2014** et **403** du **25 juin 2015**,

**VU** le rapport **403** du Président du conseil départemental et ses annexes :

**MISSION 09 - SPORTS - PROGRAMMES 09-01 - EDUCATION, ACCESSIBILITE ET PROMOTION DE LA PRATIQUE SPORTIVE, 09-02 - RAYONNEMENT ET PROMOTION DU DEPARTEMENT (HAUT NIVEAU) ET 09-03 - AMENAGEMENT ET ANIMATION DU TERRITOIRE**

**VU** l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission,

**VU** l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**ADOpte A LA MAJORITE, le groupe Communiste et républicain votant contre et le groupe Oise à gauche s'abstenant, les conclusions suivantes :**

- **PROCEDE** dans le prolongement des délibérations 602 du 18 décembre 2014 et 403 du 25 juin 2015, à de nouveaux ajustements budgétaires ainsi qu'à l'adaptation de deux dispositifs (coupon Oise sport et l'acquisition de minibus) qui consistent :

\* à tirer toutes les conséquences des individualisations faites dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2015 qui permettent de « solder » les crédits disponibles sur un certain nombre de dispositifs ;

\* à prendre acte d'une part, de la situation financière du département révélée par un récent audit et d'autre part, du désengagement d'un certain nombre de collectivités territoriales dans le programme Equipements Sportifs de Proximité (ESP) lié assurément à la baisse significative des dotations de l'Etat qui frappe tous les acteurs publics :

\* à tenir compte des pratiques observées par les associations sportives.

- **SUPPRIME** dans ce contexte, dans une volonté de réalisme, le dispositif Halles de sport adossé à celui des ESP ;

### I – AJUSTEMENTS DE CREDITS

#### 1 - PROGRAMME 09-01 - EDUCATION, ACCESSIBILITE ET PROMOTION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

##### Action 09-01-01 – Soutien aux associations sportives locales

Dépenses d'investissement hors AP - 50.000 €

- Vie Sportive locale - 30.000 €

Réduction de crédits au vu des dossiers déjà instruits et ceux restant à venir au titre de l'aide à l'acquisition de matériel sportif par les associations.

- Acquisition de minibus par les associations - 20.000 €

Réduction de crédits au vu des dossiers déjà instruits et des projections sur l'exercice 2015.

#### 2 - PROGRAMME 09-03 - AMENAGEMENT ET ANIMATION DU TERRITOIRE

##### Action 09-03-01 – Equipements sportifs de proximité

Dépenses d'investissement en AP - 3.300.000 €

AP - 3.330.000 €

Dépenses d'investissement hors AP - 3 €

- Equipements Sportifs de Proximité - 350.000 € AP/CP

Désaffectation d'AP et dégagement d'AP-CP pour tenir compte du désistement de 3 communes.

- Halles de sport - 2.950.000 € AP
- 2.950.003 € CP

Désaffectation d'AP et dégagement d'AP-CP pour ne conserver sur cette opération que 50.000 € en AP-CP pour solder la convention passée avec la Société d'Aménagement de l'Oise.

### **Action 09-03-02 – Manifestations sportives**

**Dépenses de fonctionnement - 30.000 €**

- « L'Oise fête les sports »

Réduction de crédits pour tenir compte que l'édition 2015 de cette manifestation, fixée au 13 septembre 2015, aura lieu sur moins de sites que ceux prévus initialement.

## **II – AJUSTEMENTS DE DEUX INTERVENTIONS**

- **ADOpte** les mesures suivantes empreintes de pragmatisme qui tiennent compte des pratiques observées par les associations sportives :

### **Action 09-01-01 – Soutien aux associations sportives locales**

- \* Coupon Oise Sport - « **Pass'Sports** »

- **MODIFIE** à compter de la 4<sup>ème</sup> saison adossée à la saison sportive 2015/2016, les dispositions tenant à la période de téléchargement du coupon et au millésime des licences suivant les modalités actualisées décrites en **annexe 1** ;

- **ARRETE** à cette occasion, la nouvelle dénomination de cette opération, soit « **Pass'Sports** ».

- \* Acquisition de minibus par les associations

- **AUTORISE**, dans un souci de compatibilité entre les opportunités d'acquisition et les délais d'instruction des demandes de financement, les associations sportives à déposer un dossier dans un délai maximal de 3 mois suivant la date d'édition de la facture d'acquisition du véhicule ;

- **MODIFIE**, par conséquent, les modalités d'attribution de cette aide, suivant l'**annexe 2**.

- **RETIENT** en conséquence, sur les programmes 09-01 à 09-03 et leurs actions de la mission 09, la situation décrite-après :

Programmes/ Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>09-01</b>	<b>Education, accessibilité et promotion de la pratique sportive</b>	<b>3.755.638,00</b>	-	<b>418.780</b>	-	-
09-01-01	Soutien aux associations sportives locales	2.252.041,00	-	418.780	-	-
09-01-02	Soutien aux comités sportifs départementaux	1.403.597,00	-	-	-	-
09-01-03	Soutien au sport scolaire	100.000,00	-	-	-	-
<b>09-02</b>	<b>Rayonnement et promotion du département (haut niveau)</b>	<b>2.578.684,00</b>	-	-	-	-
09-02-01	Soutien aux clubs de haut niveau	2.458.684,00	-	-	-	-
09-02-02	Soutien aux athlètes de haut niveau	115.000,00	-	-	-	-
09-02-03	Manifestations nationales et internationales	5.000,00	-	-	-	-
<b>09-03</b>	<b>Aménagement et animation du territoire</b>	<b>1.662.793,30</b>	-	<b>4.615.032</b>	<b>245.684,87</b>	<b>12.111.834,88</b>
09-03-01	Equipements sportifs de proximité	-	-	4.615.032	243.750,00	12.029.994,88
09-03-02	Manifestations sportives	451.482,30	-	-	-	-
09-03-03	Sports de nature	-	-	-	-	-
09-03-04	Centre des cadres sportifs	-	-	-	1.934,87	81.840,00
09-03-05	Accueils de loisirs	1.211.311,00	-	-	-	-
<b>TOTAL DEPENSES VOLONTAIRES</b>		<b>7.997.115,30</b>	-	<b>5.033.812</b>	<b>245.684,87</b>	<b>12.111.834,88</b>

- **APPROUVE** les modalités d'interventions départementales, applicables à compter de la date à laquelle la présente délibération revêt un caractère exécutoire :

\* du « Pass'Sports » (**annexe 1 précitée**) ;

\* de l'aide à l'acquisition de véhicules minibus par les associations (**annexe 2 précitée**) ;

- **APPROUVE** la liste des opérations (libellés et montants) jointe en **annexe 3**.

---

**Pour le Président et par délégation  
Le Préfet,  
Directeur général des services**

**Xavier PÉNEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGOO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - M. DUMONTIER - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. LOCQUET - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - M. SELLIER - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. MARCHAND à M. DUMONTIER,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations **601** du **18 décembre 2014** et **501** du **25 juin 2015**,

**VU** le rapport **501** du Président du conseil départemental et son annexe :

**MISSION 08 - CULTURE - PROGRAMMES 08-01 - SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE, 08-02 - MUSEE DEPARTEMENTAL, 08-03 - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE, 08-04 - PARC JEAN-JACQUES ROUSSEAU, 08-05 - SERVICE DEPARTEMENTAL D'ARCHEOLOGIE ET 08-06 - ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

**VU** l'avis favorable à la majorité de la 5<sup>ème</sup> commission,

**VU** l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**ADOPTÉ A LA MAJORITE**, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre, les conclusions suivantes :

---

- **DIT** que la situation du département rend nécessaire, sans attendre, la réduction des dépenses de fonctionnement liées à des manifestations organisées par la précédente majorité départementale, qui ne paraissent pas essentielles à la vie culturelle départementale, ainsi que la réalisation d'économies sur des programmes d'investissement dont la nécessité n'est pas avérée ;

- **PROCEDE** dans ce cadre, dans le prolongement des délibérations 601 du 18 décembre 2014 et 501 du 25 juin 2015 aux ajustements budgétaires suivants :

### I – AJUSTEMENT DE CREDITS

#### 1 - PROGRAMME 08-01 – SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE

##### Action 08-01-01 – Aide aux associations

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>- 211.000 €</b>
- Contractualisation culturelle	- 30.000 €
- Vie locale – domaine culture	- 20.000 €
- Subventions de fonctionnement – domaine culture	- 40.000 €
- Vie locale – domaine loisirs	- 70.000 €
- Subventions de fonctionnement – domaine loisirs	- 21.000 €
- Aides aux associations – autres	- 30.000 €

Réduction de crédits au vu des réalisations du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 et des dossiers en instance.

##### Action 08-01-02 – Soutien à l'éducation et à l'enseignement artistiques

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>- 115.657 €</b>
-----------------------------------	--------------------

Réduction de crédits au titre du schéma départemental de l'enseignement artistique, des ateliers artistiques et scientifiques et de l'opération « collègue au cinéma ».

##### Action 08-01-03 – Manifestations culturelles

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>- 271.000 €</b>
-----------------------------------	--------------------

Réduction de crédits tenant d'une part, au programme d'économies pour les concerts pédagogiques, l'exposition « Mains et merveilles » et le marché fermier, d'autre part, à l'interruption du marché de Noël, l'exposition sur l'archéologie -qui pourrait cependant être organisée sous un nouveau format l'an prochain- et la journée « portes ouvertes ».

## 2 - PROGRAMME 08-02 – MUSEE DEPARTEMENTAL

### Action 08-02-01 – Activité

**Dépenses de fonctionnement** - 105.550 €

Réduction de crédits au titre de la restauration d'œuvres, des actions culturelles et des frais d'impression.

### Action 08-02-02 – Réhabilitation du musée

**Dépenses d'investissement sous AP** - 329.300,00 €  
**AP** - 10.900.000,00 €  
**Recettes d'investissement** + 70.023,27 €

Désaffectation d'AP et dégagement d'AP-CP tenant pour l'essentiel, à la nécessité d'interrompre la 2<sup>ème</sup> tranche d'aménagement muséographique du palais Renaissance et de mise en valeur de l'aile Saint-Pierre ainsi qu'à des ajustements techniques concernant les opérations de travaux du Musée.

## 3 - PROGRAMME 08-04 – PARC JEAN-JACQUES ROUSSEAU

### Action 08-04-02 – Travaux au parc Jean-Jacques Rousseau

**Dépenses d'investissement sous AP** - 4.205.498 €  
**AP** - 6.100.000 €  
**Recettes d'investissement** - 1.700.000 €

Désaffectation d'AP et dégagement d'AP-CP pour tenir compte de la non poursuite d'une part, des travaux de restauration du parc (- 800.000 € en AP et - 900.000 € en CP) -tout en conservant les crédits nécessaires à la mise en conformité de l'installation de courant fort- d'autre part, des travaux de construction de la maison du parc et du centre technique des jardiniers (dans l'attente du solde de l'opération : -5,3 M€ en AP et - 3.305.498 € en CP).

Recettes au vu de l'avancement des dossiers, qui ne permettra pas au département de bénéficier de subventions de la Région dans le cadre du Contrat de Développement Région Département 2008-2015.

## 4 - PROGRAMME 08-05 – SERVICE DEPARTEMENTAL D'ARCHEOLOGIE (SDA)

### Action 08-05-01 – Activité

**Recettes de fonctionnement** + 459.902 €

Recettes provenant de l'opération de fouille d'archéologie préventive sur le site de LEVIGNEN réalisé par le SDA pour le compte de l'aménageur SIBELCO.



## II – L'OISE DYNAMIQUE

- **REAFFIRME** que la jeunesse doit demeurer au cœur des priorités politiques du conseil départemental et notamment de sa politique culturelle ;

- **RETABLIT** en conséquence dans les conditions décrites ci-après, dans le cadre de la mise en œuvre du programme politique sur lequel la majorité départementale a été élue, plus particulièrement au titre de l'une de ses six thématiques intitulée « L'Oise dynamique », les crédits consacrés au Contrat Départemental de Développement Culturel (CDDC) ;

- **PRECISE** que ce dispositif proposé par le département, en partenariat avec les Services départementaux de l'Education nationale et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie et ouvert aux collèges privés et publics de l'Oise, vise à sensibiliser les élèves à l'art et à la culture, à aiguïser leur curiosité et à développer leur esprit critique face au travail de création et permet de réduire les inégalités d'accès à la culture :

### 1 - PROGRAMME 08-01 – SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE

#### Action 08-01-02 – Soutien à l'éducation et à l'enseignement artistiques

Dépenses de fonctionnement + 350.000 €  
 Recettes de fonctionnement + 90.000 €

Abondement de crédits en dépenses en vue de la signature du CDDC et en recettes au titre du soutien financier de la DRAC de Picardie.

- **RETIENT** en conséquence, sur les programmes 08-01 à 08-06 et leurs actions de la mission 08, la situation décrite ci-après :

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>08-01</b>	<b>Soutien à la vie culturelle</b>	<b>5.922.574,74</b>	<b>90.000</b>	<b>53.511,06</b>	-	-
08-01-01	Aide aux associations	3.999.122,20	-	-	-	-
08-01-02	Soutien à l'éducation et l'enseignement artistiques	792.643,00	90.000	-	-	-
08-01-03	Manifestations culturelles	1.130.809,54	-	-	-	-
<b>08-02</b>	<b>Musée départemental</b>	<b>604.217,12</b>	<b>10.000</b>	<b>4.722.079,01</b>	<b>1.620.023,27</b>	<b>15.757.177,60</b>
08-02-01	Activité	604.217,12	10.000	304.379,01	-	627.177,60
08-02-02	Réhabilitation du musée	-	-	4.417.700,00	1.620.023,27	15.130.000,00
<b>08-03</b>	<b>Médiathèque départementale</b>	<b>567.513,02</b>	<b>50.600</b>	<b>150.000,00</b>	<b>106.000,00</b>	-
08-03-01	Activité	567.513,02	50.600	150.000,00	106.000,00	-

<b>08-04</b>	<b>Parc Jean-Jacques Rousseau</b>	<b>1.102.700,00</b>	<b>50.000</b>	<b>335.880,00</b>	<b>-</b>	<b>4.964.463,31</b>
08-04-01	Activité	1.102.700,00	-	-	-	-
08-04-02	Travaux au parc Rousseau	-	50.000	335.880,00	-	4.964.463,31
<b>08-05</b>	<b>Service départemental d'archéologie</b>	<b>295.260,99</b>	<b>659.902</b>	<b>20.000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
08-05-01	Activité	295.260,99	659.902	20.000,00	-	-
<b>08-06</b>	<b>Archives départementales</b>	<b>358.064,33</b>	<b>12.000</b>	<b>179.531,01</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
08-06-01	Activité	358.064,33	12.000	179.531,01	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>8.850.330,20</b>	<b>872.502</b>	<b>5.461.001,08</b>	<b>1.726.023,27</b>	<b>20.721.640,91</b>

- **APPROUVE** la liste des opérations (libellés et montants) jointe en **annexe**.

-----

**Pour le Président et par délégation  
Le Préfet,  
Directeur général des services**

**Xavier PÉNEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - M. DUMONTIER - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. LOCQUET - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - M. SELLIER - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. MARCHAND à M. DUMONTIER,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations **305** du **18 décembre 2014** et **502** du **25 juin 2015**,

**VU** la décision **III-07** du **23 février 2015**,

**VU** le rapport **502** du Président du conseil départemental et son annexe :

**MISSION 04 - DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES - PROGRAMME 04-04 - DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE DE L'OISE - ACTIONS 04-04-02 ET 04-04-03 - DEVELOPPEMENT DU TOURISME**

**VU** l'avis favorable à la majorité de la 5<sup>ème</sup> commission,

**VU** l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**ADOpte A LA MAJORITE, le groupe Communiste et républicain votant contre, les conclusions suivantes :**

- **PROCEDE** dans le prolongement des délibérations 305 du 18 décembre 2014 et 502 du 25 juin 2015 consacrées au programme 04-04 – Développement de l'attractivité de l'Oise et plus particulièrement au tourisme, à des ajustements budgétaires directement liés aux difficultés financières qui ne touchent pas seulement le département mais aussi l'ensemble de ses partenaires, dont les projets s'avèrent beaucoup moins importants qu'en 2014 :

### Action 04-04-02 – Développement du tourisme

**Dépenses de fonctionnement - 77.000 €**

Actions de promotion et de développement touristique - 40.000 €

Dégagement de crédits compte tenu de la baisse de l'ordre de 40% des dossiers déposés pour 2015 par les offices de tourisme et communautés de communes ou d'agglomération ayant la compétence tourisme dans le déploiement de leurs actions de promotion et de développement touristique et des individualisations faites à ce titre à hauteur de 63.050,66 € par la commission permanente.

Subventions de fonctionnement BP - 17.000 €

Dégagement de crédits pour tenir compte qu'un certain nombre d'événements ne seront pas poursuivis par les associations en 2015.

Plan d'actions touristiques - 20.000 €

Dégagement de crédits compte tenu de l'absence de projets identifiés à ce jour venant en déclinaison du plan d'actions touristiques élaboré par Oise Tourisme.

- **RETIENT** en conséquence, sur le programme 04-04 et 2 de ses actions, la situation décrite ci-après :

Programme/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
04-04 (en partie)	Développement de l'attractivité de l'Oise	2.531.283,39	1.875	226.107,61	-	893.782,47
04-04-02	Développement du tourisme	351.283,39	1.875	226.107,61	-	893.782,47
04-04-03	Oise Tourisme	2.180.000,00	-	-	-	-

- **APPROUVE** la liste des opérations (libellés et montants) jointe en **annexe**.

---

**Pour le Président et par délégation  
Le Préfet,  
Directeur général des services**

**Xavier PÉNEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2015**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 18 juin 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme JORAND - Mme LEFEBVRE B. - Mme LEFEBVRE N. - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme ALET à M. VILLEMAIN,
- Mme DAILLY à M. BLANCHARD,
- M. DUMONTIER à Mme FOYART,
- M. FONTAINE à Mme DHAMY,
- Mme LADURELLE à Mme COLIN,
- Mme LAVALETTE à M. AUGER,
- M. LOCQUET à Mme LEFEBVRE B.,
- M. MARCHAND à M. de VALROGER,
- M. SELLIER à M. DIETRICH,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le rapport **106** du Président du conseil départemental :

**RAPPORT GENERAL DEFINITIF**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ADOpte A LA MAJORITE**, les groupes Oise à gauche et Communiste et républicain votant contre et le groupe Front national - Rassemblement bleu-marine s'abstenant, les conclusions suivantes :

---

- **APPROUVE** le rapport général et définitif de la décision modificative n°2 de 2015, dont les termes sont **ci-annexés** ;

- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement conformément aux documents budgétaires **annexés** au rapport général.

---

**Pour le Président et par délégation  
Le Préfet,  
Directeur général des services**

**Xavier PÉNEAU**